

MONTRÉUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE




Association de vigneron
 Ses vins
 du terroir
 un label
 de qualité
 et d'authenticité
La Cave
Vevey-Montreux
 UNE TRADITION POUR DEMAIN
 Tél. 021 963 13 48

www.montreux08.ch **1er au 4 Mai**



MONTRÉUX 08
**26^E FÊTE CANTONALE
 DES MUSIQUES VAUDOISES**

Animation musicale - cantine - Bar
 Entrée gratuite dans les salles de concours

voir page 9




**Casino Barrière
 Montreux**

Un festival de plaisirs

gaz naturel



**COMPAGNIE
 INDUSTRIELLE ET
 COMMERCIALE DU
 GAZ SA**
 www.cicgaz.ch

Chauffage - Sanitaire - Ventilation - Révision de citernes

Lauffer-Borlat
 SA

Votre confort, notre priorité!
 Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51

altran 

**Prochaines formations informatiques à
 Clarens :**

- 3 au 14 mars : Gestion de Stock
- 17 mars au 1^{er} avril : Initiation à l'Informatique et à la Bureautique
- 2 au 14 avril : MS Word

Vous trouverez l'intégralité de notre offre de cours (IT, utilisateurs, web, CAO, gestion de projet, service management, télécoms, génie industriel, logiciels bancaires...) sur www.infolearn.com

N'hésitez pas à nous contacter au 021 331 15 30



Nouveau: Colt Sport motion.
 Déjà pour CHF 20'990.-



Millass
Montreux
 Mitsubishi

Millasson Automobiles • Garage de la Paix • 1820 Montreux
 Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Génial à tout point de vue. 

www.mitsubishi-motors.ch

7j/7
 24h/24

Taxi Vip

021 965 24 24
 0800 24 24 26
 BP 1820 - Montreux
 Rue Industrielle n°15



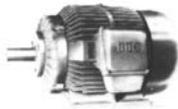
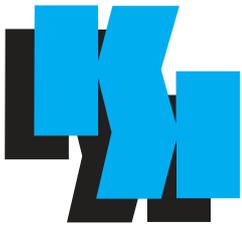
Riviera

BRUNO DAVID

Voyant Médium

Conseils aux particuliers - Voyance d'affaires

021 961 10 49



KALEC-MOTOR

JEAN KALBFUSS

Chemin du Crépon 47
1815 Clarens
Tél. 021 964 46 37
Fax 021 964 31 26

Réparation
Vente
Electro-mécanique
Bobinage
Dépannage 24/24

Moteurs électriques industriels
Ventilation – Pompes – Machines-outils
Devis sans engagement



GRISONI-ZAUGG SA

ROUTES • GÉNIE CIVIL • BÂTIMENTS • ENTREPRISE GÉNÉRALE

BULLE - VEVEY - DOMDIDIER



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT
COMPTABILITÉ / RÉVISION
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS
DE GESTION ET D'ORGANISATION

Plus de 15 ans d'expérience



*Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le
1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience*

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36 - CP 219
1814 La Tour-de-Peilz

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch

Tél. 021 961 11 46



décorateur
ANDRÉ LIECHTI

MONTREUX



André Liechti Sàrl
Architecture d'intérieur
Diplômé Ecole Boule-Paris

Tél.: 021 963 64 33



Télécommunication
Electricité
Informatique

VISCOM SYSTEM
CP 1623
1820 Montreux

TELEPHONE 021 965 31 21
TELEFAX 021 965 31 22
WWW.VISCOMSYSTEM.CH
INFO@VISCOMSYSTEM.CH

Sony Center
Mobile

Centre Commercial Midi-Coindet
Av. Général-Guisan 17
1800 Vevey
Tél. 021 921 10 10
Fax 021 922 39 09
sonycenter@viscomsystem.ch
www.viscomsystem.ch

SONY

Séance du 12 décembre 2007

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués, le mercredi 12 décembre 2007 à 18h00, à l'Aula du Collège secondaire de Montreux-Est.

Présences : 83 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Catherine Burnat, Marcelle Bruecher, Christel Stadelmann, Christine Talos, MM. Michel Granato, Nicolas Gudet, Alain Hiltmann, Marc Libon, Antonio Lombardo, Charles Meichtry, Thomas Ntambu, Heinz Schoeneich, Domenico Silleri, Gilbert Tille, Enzo Verme, Eric Walther, Lionel Winkler.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2007

Avec quelques modifications, le procès-verbal est accepté avec une abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DE LA PRISE EN CONSIDÉRATION OU NON :

2.1. de la motion de M. Bernard Gret « Trafic »

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de cette motion :

Présidence socialiste : M. Anthony Huys ;

Membres : Mme Christel Stadelmann, MM. Olivier Blanc, Jean-Pierre Buholzer, Denis Golaz, Bernard Gret, Patrick Grognez, Ahmad Jahangiri, Marcel Lacroix, Jean-Daniel Rochat, Henri Suppicy.

[...]

3. CORRESPONDANCE

Mme la Présidente a reçu cinq courriers, dont une pétition.

La pétition, munie de 50 signatures, émane d'un groupe de personnes des Hauts de notre Commune. Elle est accompagnée d'un dossier de présentation et demande d'améliorer les conditions de transport de sécurité ainsi que la prise en charge des enfants à l'école de Chernex.

[...]

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

4.1. relative au projet de construction d'une buvette avec couvert à Glion

4.2. concernant la convention entre les Municipalités de Blonay, Montreux, St-Légier-la Chiésaz et Veytaux pour la gestion d'une structure d'accueil de mamans de jour

Mme la Présidente observe que cette communication semble inadéquate dans sa forme. En effet, elle est annoncée en première page comme étant un projet en vue d'une séance de Municipalité. De plus, la fin de cette communication nous annonce la remise d'une convention qui n'est simplement pas annexée.

Mme la Présidente souhaite que la Municipalité rectifie le tir et nous transmette pour le prochain Conseil un document correct. Elle la remercie d'avance.

M. Pierre Salvi, Syndic, communique à l'assemblée que la version corrigée se trouvait à l'entrée de la salle. Un envoi postal sera effectué afin que l'ensemble des membres du Conseil puisse en prendre connaissance.

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Une motion et trois interpellations ont été déposées sur le bureau de Mme la Présidente.

La motion, déposée par M. Alexandre Staeger, s'intitule : « Remettre en service le téléski des Prévondes ».

Les trois interpellations seront traitées sous le point 10 de l'ordre du jour.

5 bis. NOMINATION D'UNE SCRUTATRICE OU D'UN SCRUTATEUR EN REMPLACEMENT DE MME CHRISTEL STADELMANN (RAD), DEMISSIONNAIRE

Au nom du groupe radical, M. Grégoire Furrer, propose la candidature de M. Philippe Sonnard.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Résultat du vote à bulletin secret

| | | | |
|--------------------|------|--------------------|------|
| Bulletins délivrés | : 83 | Bulletins valables | : 83 |
| Bulletins rentrés | : 83 | Majorité absolue | : 42 |
| Bulletin nul | : 0 | Bulletin blanc | : 1 |

M. Philippe Sonnard est élu scrutateur par 81 voix. (Voix éparse : 1)

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

6.1. sur la prise en considération ou non de la motion (transformée en postulat) de M. Stéphane Barbey « La sécurité routière et la convivialité aussi pour les enfants des Avants, ses habitants et ses visiteurs » (et)



Casino de Montreux

Votre rendez-vous gourmand

Agrumes à gogo

du lundi 17 au dimanche 30 mars 2008
aux restaurants L'Entracte et Le Saxo.

Restauration de 12h à 02h
Réservations au 021 962 83 83



Casino Barrière
Montreux

Un Festival de plaisirs

- 6.2. sur la prise en considération ou non de la pétition de M. Stéphane Barbey Et consorts « La sécurité routière et la convivialité aussi pour les enfants des Avants, ses habitants et ses visiteurs » (ces deux points étant traités conjointement par la même commission, rapp. : M. Wolfgang Martz)

Mme la Présidente précise que ces deux objets seront traités conjointement sur le fond. Par contre, ils seront disjoints lors du vote final.

La parole n'est pas demandée.

M. le Président donne lecture des conclusions du point 6.1.

Le Conseil communal de Montreux décide avec 2 abstentions :

d'accepter la prise en considération de la motion (transformée en postulat) de M. Stéphane Barbey « La sécurité routière et la convivialité aussi pour les enfants des Avants, ses habitants et ses visiteurs ».

M. le Président donne lecture des conclusions du point 6.2.

Le Conseil communal de Montreux décide avec 2 abstentions :

d'accepter la prise en considération de la pétition de M. Stéphane Barbey Et consorts « La sécurité routière et la convivialité aussi pour les enfants des Avants, ses habitants et ses visiteurs ».

- 6.3. de la prise en considération ou non de la motion de M. Caleb Walther « Inciter les habitants de Montreux à acheter des abonnements de transports publics grâce à une aide financière communale »

En préambule, M. Caleb Walther précise que les deux motions ont un même but : elles sont donc complémentaires. Il les a déposées afin de donner la possibilité de refuser l'une, tout en acceptant l'autre, de les refuser les deux, et même de les accepter les deux.

M. Caleb Walther a entendu en commission que l'usage de la voiture, des transports publics ou de tout autre moyen de déplacement était de la plus stricte liberté individuelle.

A ce nom, la collectivité ne pouvait pas vouloir influencer nos choix, que ce soit par le biais de taxes ou, comme c'est le cas ici, de subsides. Il entend bien cette position, à défaut de pouvoir vraiment la comprendre. Sa motion ne va pas dans ce sens et chacun comprendra que M. Walther use de sa liberté individuelle et ne va pas tenter de convaincre celles et ceux qui pensent comme cela.

Si par contre, l'assemblée considère que l'usage des transports publics est une partie de la réponse aux problèmes de mobilité dans notre région, alors M. Walther espère convaincre du bien-fondé de sa proposition. En se basant sur les discussions tenues dans le cadre de la motion de notre collègue Daniel Manzini concernant la gratuité des transports publics, il croit que c'est le cas de la majorité de notre Conseil.

Le but de M. Caleb Walther est clair: favoriser l'usage des transports publics. Pour cela, deux voies complémentaires sont possibles. On peut agir sur l'offre et sur la demande. Il semble naturel de considérer que l'offre doit précéder la demande. Nous avons commencé à améliorer l'offre en transports publics et il espère que nous allons continuer à le faire. Mais, on peut aussi se demander s'il ne faudrait pas agir sur le prix. Certes, le prix n'est pas si élevé quand on fait des calculs complets. Mais, payer Fr. 2.40 pour chaque course semble cher. Sa proposition est donc d'abaisser un peu le prix payé par les usagers réguliers. Il s'agit de cibler l'aide sur l'achat d'abonnements annuels, solution la moins chère. Surtout, cela implique un engagement de la part du bénéficiaire à utiliser régulièrement les transports publics, vu qu'il continuerait à payer une somme significative pour bénéficier de cet abonnement. On peut

donc espérer une modification des pratiques pour une partie de la population.

On peut maintenant reprocher à cette motion de ne prendre qu'une partie du problème. C'est assumé et même voulu. M. Walther est persuadé qu'une telle mesure pourrait vite être mise en place et avoir un impact réel. Elle est certes très ciblée, mais a le mérite de la simplicité. Cela implique des coûts de gestion finalement modiques, mais aussi une image limpide, presque publicitaire. « Vous achetez un abonnement annuel aux transports publics de votre choix et la Commune vous rembourse 200 francs ! ». C'est simple et, il l'espère, peut convaincre une partie de la population à faire le pas.

M. Caleb Walther invite donc le Conseil à accepter la prise en considération de cette motion afin que la Municipalité puisse faire une proposition, si possible assez vite.

M. Félix Glutz tient à excuser son absence à cette commission. Pour le surplus, il précise que l'UDC rejoint, dans les deux cas, la proposition des commissaires de la majorité.

M. Olivier Gfeller rappelle que le parti socialiste avait été seul à accepter une proposition visant la gratuité des transports publics. Cette mesure aurait été la seule qui aurait véritablement incité toutes les catégories de la population à prendre les transports en commun.

La présente proposition est beaucoup plus modeste et aura un impact bien moindre que la gratuité. Cependant, par cohérence et vu son attachement à la protection de l'environnement et à des transports publics attrayants, le groupe socialiste encourage l'assemblée à accepter cette motion.

M. Grégoire Furrer déclare que le groupe radical ne soutiendra aucune des deux motions. Si le groupe radical est bienveillant à l'idée d'encourager la population à utiliser les transports publics, il pense que les motions proposées ne vont pas dans le bon sens.

En effet, pour encourager l'usage des transports en commun, il faut développer les services, les horaires, les lignes, la flexibilité, la qualité des offres et des dessertes. Il ne faut pas subventionner l'utilisateur par le biais du budget communal.

Le groupe radical tient à rappeler que le Conseil a déjà pris des décisions dans ce sens, en acceptant notamment la création d'une nouvelle ligne Montreux - Chailly et La Tour-de-Peilz et qu'il vient de rejeter la prise en considération de la motion de M. Manzini qui demandait la gratuité des transports publics.

Enfin, le groupe radical estime qu'il est bon de rappeler au consommateur que le transport a un coût et que le prix du billet, modeste au demeurant, d'ores et déjà subventionné à près de 80%, permet à l'utilisateur de prendre conscience d'une prestation qui coûte à la collectivité.

Par conséquent, et au nom du groupe radical, M. Furrer invite le Conseil à refuser la prise en considération des deux motions proposées.

M. Daniel Manzini soutiendra la motion de M. Walther bien qu'il demeure perplexe. Il est vrai que si quelqu'un doit payer aujourd'hui un abonnement Fr. 600.— et qu'on lui dit qu'il paiera dorénavant Fr. 450.—, M. Manzini n'est pas sûr que cela va être la ruée et que nos citoyens prendront un abonnement durant une année. Il estime que les seuls bénéficiaires seront, en fait, ceux qui ont déjà un abonnement.

M. Alain Borlat s'exprime au nom du groupe libéral. Aujourd'hui, plus personne ne conteste la valorisation des transports publics, en tous cas dans les régions fortement urbanisées.

Les libéraux auraient donc tendance à soutenir les initiatives visant à améliorer les transports publics mais pas de cette façon. Ils ne peuvent admettre d'aller puiser l'argent chez le contribuable pour le redistribuer à celui qui préfère voyager à bon compte. Ils préfèrent les opérations visant à améliorer la prestation des transports publics, en augmentant par exemple, l'offre, le confort et la simplicité d'utilisation.

Une fois ces conditions cadre réalisées, il faut laisser l'économie de marché faire la différence. Cela oblige les compagnies de transports publics à être inventives et concurrentielles.

Le groupe libéral ne soutiendra donc pas cette motion, à plus forte raison considérant que les transports publics sont déjà largement subventionnés.

M. Olivier Blanc se dit étonné par l'argument prétendant qu'il faut laisser faire le marché. Il faut dire les choses comme elles sont : sans subvention, aucun transport public ne fonctionnerait.

M. Emmanuel Gétaz informe que le groupe Montreux Libre soutiendra la première motion de M. Walther. En effet, il pense qu'il est temps d'insister très fortement sur le développement de l'utilisation et la structure des transports publics. Par conséquent, cette mesure qui laisse le consommateur prendre la décision finale, mais pour un coût légèrement inférieur, semble positive aux représentants du groupe Montreux Libre.

Ces derniers pensent, de manière générale, qu'il n'est pas possible de simplement invoquer le développement des infrastructures. Il y a un apprentissage, une promotion à faire pour les transports publics.

M. Gétaz estime que cette motion semble aller dans la bonne direction. Libre ensuite à la Municipalité, dans le cadre des discussions qu'elle aura avec les représentants des transports publics, de définir à partir de quel montant le soutien et l'impact sur le plan de la prise de conscience peuvent être vraiment effectifs.

Si c'est un grand succès, il est fort probable que nous pourrions constater une amélioration notable de la manière de se déplacer de la population montreuusienne avec tout l'impact que cela implique sur la qualité de vie.

M. Félix Glutz se dit quelque peu surpris de la position de ses collègues de droite. En effet, il ne s'agit pas ce soir de voter pour un abonnement gratuit ou pour une aide extrêmement précise. Il s'agit de donner la possibilité à la Municipalité d'examiner dans quelle mesure elle peut aller plus loin que ce qu'elle fait actuellement.

Dès lors, M. Glutz soutiendra le premier projet en ayant une préférence pour qu'il soit transformé en postulat.

M. Wolfgang Martz répond tout d'abord à M. Olivier Blanc. Les radicaux ne veulent pas supprimer toutes les subventions et laisser faire le marché puisque ces différentes lignes sont subventionnées à raison de 80 voire 85% par les pouvoirs publics.

Le problème de cette motion est que l'on ne résout absolument pas la problématique réelle du transport à Montreux. Ce n'est pas en subventionnant quelques abonnements généraux, concernant une toute petite minorité potentielle de la population, que nous allons solutionner le problème de la circulation à Montreux.

Pour M. Martz il s'agit donc d'une petite mesure d'arrosage inutile : en termes agronomiques, il dirait qu'elle n'atteint pas les racines donc elle ne sert strictement à rien. En fait, cette motion apparaît plutôt être une opération de marketing « verte » et c'est pour cela que la droite la rejette, précise encore M. Martz à M. Glutz.

M. Bernard Gardiol tient à relever que dans le budget, sous la rubrique des transports publics, nous allons passer de Fr. 2'861'000.— comptes 2006, à Fr. 4'445'000.— de charges communales pour les transports publics. Il faut aussi intégrer cet aspect dans notre réflexion.

M. Caleb Walther tient à corriger les propos de M. Martz qui a parlé d'abonnement général. Sa motion vise à aider l'achat de n'importe quel abonnement de transports publics pour autant qu'il soit annuel (VMCV, MOB). Il s'agit de se dire que les utilisateurs irréguliers achètent des billets qui semblent chers mais qu'avec un petit coup de marketing, ils vont peut-être acheter un abonnement et utiliser davantage les transports publics.

M. Jean-Pierre Buholzer ne voit pas le rapport avec un « arrosage » comme l'on traite l'AVS. Il faut dire qu'actuellement les gens hésitent entre transports publics et véhicule privé. Avec la hausse du prix de l'essence, cela va peut-être les aider à franchir le pas. D'autre part, M. Buholzer n'a pas entendu parler de la pollution générée par les voitures prises dans les bouchons interminables de notre ville. Avec des transports publics, on met plus de gens dans un véhicule, donc moins de pollution sonore et atmosphérique.

Dès lors, M. Buholzer incite l'assemblée à accepter cette motion.

M. Michel Bongard a entendu la droite parler de marketing, d'économie de marché. Qu'en est-il réellement ? Si l'on regarde au budget (p. 15, « routes et voirie »), nous sommes à Fr. 10'000'000.— et plus. Dans ce montant, une large part concerne exclusivement les routes.

Ces coûts doivent être assumés par l'entier de la communauté, que nos citoyens soient des automobilistes ou pas. Appliquer l'économie de marché leur reviendrait à facturer chaque kilomètre parcouru par des voitures individuelles sur notre territoire communal ce qui n'est pas possible. Nous devons donc soutenir ces motions qui sont tout à fait sensées.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Guillaume Wicht, Président de la commission, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide par 48 OUI, 32 NON et une abstention :

de prendre en considération la motion de M. Caleb Walther « Inciter les habitants de Montreux à acheter des abonnements de transports publics grâce à une aide financière communale ».

6.4. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Caleb Walther « Inciter les habitants de Montreux à acheter des abonnements de transports publics grâce à un crédit communal à taux zéro » (ces deux points étant traités conjointement par la même commission, rapp. : M. Guillaume Wicht)

M. Caleb Walther a bien compris en commission que sa motion n'avait qu'un succès très mitigé et cela se confirme ce soir. Il se fait donc peu



**P
J
F** **JOST**
POMPES FUNÈBRES
Montreux ☎ **021 963 00 63**
www.pfjost.ch

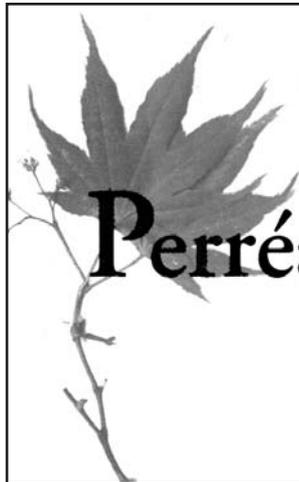
ARTISANS



Vouilloz Claude-Alain

Case postale 410 - 1814 La Tour-de-Peilz
Tél. 021 944 20 47
Fax 021 944 50 19
Natel 079 436 66 19
info@piscinesph7.ch - www.piscinesph7.ch

Création, vente, construction, rénovation,
entretien et nettoyage de piscine,
biotope et jacuzzi • Arrosage



Perréaz Horticulteur-Paysagiste

Créations - Entretiens

Rte de l'Arzillière 12
1822 Chernex
Tél. 021 981 28 02
Natel 078 824 19 16

r. koban

Z.I. La Foge C
1816 Chailly/Montreux - C.P. 87

**Installations sanitaires
Chauffages centraux
Ferblanterie
Service dépannage,
entretiens**

Tél. 021 964 12 62
Fax 021 964 12 01
Mobile 079 623 69 62



- **Housses**
- **Sièges**
- **Capotes**
- **Pose pare-brise**
- **Étanchéité**
- **Toiles de balcon**
- **Tente**
- **Bâches**

Rue de Jaman 3 - 1815 CLARENS - Tél.+Fax 021 964 55 37



**Menuiserie
de
bâtiment**



**Agencement
cuisines et
restaurants**

Rue des Vergers 5 - 1815 CLARENS
Tél. 021 964 36 10 - Fax 021 964 61 63



La mode au pluriel

Av. du Casino 32 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 25 90 - 92 - www.sir-montreux.com

RIDEAUNEUF
NETTOYAGE A SEC

Vêtements
Rideaux
Meubles rembourrés
Lavage de tapis d'orient
et toutes provenances

Ph. Stäuble
Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens
Tél. 021 964 58 95



Fiduciaire Charles Meichtry
Comptable
Contrôleur de gestion diplômé

**Comptabilité - Révision
Gestion
Administration de sociétés
Fiscalité**

1815 CLARENS
Rue de Jaman 1
Tél. 021 964 10 66
Fax 021 964 12 45
Site: www.fiduciairemeichtry.ch
E-mail: info@fiduciairemeichtry.ch

alexursion sàrl

**Minibus, Taxibus, Midibus, Autocars,
Excursions, Transferts, Balades, Voyages**

*Petit et grand groupe, Génération 50plus,
Circuit des amoureux, Famille XXL,
Sorties Entreprise, Euro foot 2008*

Place des Planches 2
CH-1820 Montreux
Tél. 0041 (0)21 963 53 60
Fax 0041 (0)21963 53 61



www.alexursion.ch - info@alexursion.ch

TAXIService - Swissriviera

Appel gratuit 0800 963 963
Appel mobile 0041 (0)79 263 63 63

Taxi, Taxibus
Rail TAXI SBB CFF FFS
officiel

GARE MONTREUX



Séance du 12 décembre 2007

d'illusions. Malgré tout, il se permet de s'expliquer brièvement ce soir. Le but est le même que pour sa motion précédente, l'achat d'abonnements annuels, mais en aidant celles et ceux qui ne peuvent pas acheter un abonnement d'un seul coup. C'est le cas des personnes à l'aide sociale, mais pas uniquement. Si l'on prend l'exemple d'une famille qui doit acheter plusieurs abonnements à la rentrée, on comprend que la facture peut être trop importante lorsqu'elle tombe d'un seul coup.

L'achat au mois est possible, mais coûte un tiers de plus par an. C'est de loin non négligeable. L'idée est donc d'étudier la faisabilité d'un système de prêt afin d'aider celles et ceux qui le désirent de payer leur abonnement annuel en plusieurs tranches. Oui, cela pose quelques questions de mise en place auxquelles la Municipalité devrait trouver des solutions. Mais c'est un autre moyen de convaincre et plus simplement de permettre à une partie de la population d'acheter des abonnements annuels et de faire ainsi une économie de 33 %.

M. Caleb Walther invite donc l'assemblée à ne pas suivre l'avis de la commission, mais à prendre en compte cette motion, quitte à refuser la réponse municipale si aucune mise en pratique simple ne devait être trouvée.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Guillaume Wicht, Président de la commission, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide à une évidente majorité :

de refuser la prise en considération de la motion de M. Caleb Walther « Inciter les habitants de Montreux à acheter des abonnements de transports publics grâce à un crédit communal à taux zéro ».

6.5. sur le financement régional des terrains de football (No 28/2007) (rapp. : M. Christian Bécherraz)

Mme la Présidente relève que 4 amendements techniques ont été déposés par la Municipalité puis acceptés par l'unanimité de la commission. Dès lors, elle propose au Conseil de voter ces amendements en bloc comme le permet l'art. 130 RCCom.

M. Emmanuel Gétaz se réjouit que cette longue collaboration intercommunale aboutisse. Il souhaite que, dans le cadre des prochains projets d'investissement pour des installations sportives, une attention particulière soit portée non seulement pour les sportifs mais surtout pour les sportives. Après avoir beaucoup investi dans un sport essentiellement masculin, nous nous devons d'être attentifs au développement des infrastructures pour des sports qui ont majoritairement des adeptes féminines.

M. Caleb Walther l'a dit en commission : ce préavis mérite d'être soutenu, ne serait-ce que pour encourager la démarche régionale qui lui

semble plus que judicieuse. Comme le faisait remarquer un commissaire, chaque Commune va y gagner. C'est bien la preuve qu'il s'agit d'une démarche qui s'inscrit dans une politique d'avenir où la régionalisation doit satisfaire chacun.

En conclusion, pour les Verts, les objectifs sont justes et la démarche est à saluer. Ils invitent donc le Conseil à accepter les conclusions de ce préavis.

La parole n'est plus demandée quant à la discussion générale.

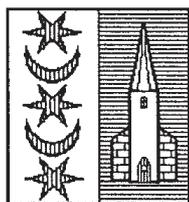
Mme la Présidente soumet les amendements au vote.

C'est à l'unanimité que le Conseil accepte ces quatre amendements.

M. Christian Bécherraz, Président de la commission, donne lecture des conclusions telles qu'amendées.

Le Conseil communal de Montreux décide avec une abstention :

1. d'accepter de participer au financement régional portant sur l'aménagement de dix terrains de football, propriétés des communes de Vevey, St-Légier-La Chiésaz, La Tour-de-Peilz et Montreux pour un montant total maximal de Fr. 9'890'000.-- et selon les modalités définies dans le présent préavis et ses annexes ;
2. d'accepter une participation de la Commune de Montreux pour un montant de Fr. 331'100.-- au total soit :
 - Fr. 62'800.-- pour la réalisation d'un terrain en gazon synthétique sis sur le site de "Gérénaz", propriété de la commune de La Tour-de-Peilz et de
 - Fr. 84'800.-- pour la réalisation d'un terrain en gazon synthétique et la rénovation d'un terrain en gazon naturel sis sur le site de "La Veyre-d'En-Haut", propriété de la commune de Vevey ;
 - Fr. 91'100.-- pour la réalisation d'un terrain en gazon synthétique et la rénovation d'un terrain en gazon naturel sis sur le site de "Praz Dagoud", propriété de la commune de St-Légier-La Chiésaz et de
 - Fr. 92'400.-- pour la réalisation d'un terrain en gazon synthétique sis sur le site de "Copet I", propriété de la commune de Vevey ;
3. de financer cet investissement par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'amortir cette dépense par les comptes de fonctionnement sur une période de 15 ans ;
5. d'autoriser la Municipalité de signer tout acte ou convention en rapport avec ces opérations ;



Jacqueline Pellet,
Présidente du Conseil
communal.

Grand'Rue 73
1820 Montreux
www.montreux.ch

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Mme Jacqueline Pellet, Présidente du Conseil communal de Montreux, vous informe que les prochains Conseils auront lieu le :

*Le public est cordialement invité à assister à nos séances.
(Début: 20 h 00)*

Aula du Collège de Montreux-Est.

L'heure et le lieu étant susceptibles de changer, vous pouvez vous informer auprès du Greffe municipal, au n° 021 962 77 70.

Site internet du Conseil communal : www.conseilmontreux.ch



30 janvier

12 mars

23 avril

28 mai

18 juin (séance spéciale PGA)

25 juin

10 septembre

8 octobre

12 novembre

10 décembre

6. de prendre acte que la participation des communes au financement régional sera facturée après la réalisation de chaque terrain, sur la base d'un décompte final, site par site ;
7. de prendre acte que le COPIL (GT ES) assurera une information régulière auprès des Municipalités pour les Conseils communaux, au fur et à mesure de l'avancement des réalisations, soit au minimum une fois par année jusqu'à la réalisation complète du programme ;
8. de prendre acte que la Municipalité déposera, en temps utile et selon le planning prévu, un préavis relatif au remplacement des terrains sis sur le site de la "Grange-des-Tilles" à Rennaz.

6.6. sur le projet du plan de quartier "Au Perrex & L'Etraz Sous Crin" (No 29/2007) (rapp. : M. Emmanuel Gétaz)

M. Alain Borlat déclare que le groupe libéral se réjouit de l'élaboration de ce plan de quartier. Il semble cohérent, densifie une partie de la Commune et va proposer des logements et appartements à loyers modérés dont la Commune a également besoin.

De plus, un certain nombre de commerces pourront y voir le jour, dynamisant encore davantage le Centre ville.

M. Alexandre Staeger rappelle l'importance du vote de ce préavis car ce plan de quartier modifiera considérablement l'aspect du cœur de Montreux.

Ce projet est, dans son ensemble, prometteur puisqu'il créera des logements à prix abordables au Centre ville. En outre, les représentants de Montreux Libre saluent l'effort de la Municipalité qui, en se fondant sur une démarche qualitative plutôt que quantitative, a réduit le nombre d'étages constructibles par rapport aux plans de quartier de 1971 et 1995.

Toutefois, afin d'obtenir l'adhésion de l'ensemble des citoyens montreuxiens à ce projet, il convient d'en soigner certains détails. Soucieux de l'image architecturale de Montreux et souhaitant éviter la répétition des erreurs du passé, les représentants de Montreux Libre souhaitent que certains aspects esthétiques soient pris en compte pour les façades des immeubles prévus dans ce plan de quartier.

En effet, une fois le plan de quartier adopté, nous perdons toute maîtrise sur la suite du projet. Raison pour laquelle, il semble peu opportun d'attendre la délivrance du permis de construire pour agir.

Dès lors, M. Alexandre Staeger dépose un premier amendement, au nom de Montreux Libre. Un second amendement sera déposé pour une modification du règlement :

A. Ajout d'un point 3 aux conclusions :

3. de charger la Municipalité de veiller à ce que, dans le projet final, le caractère architectural des constructions s'harmonise avec celles existant de l'autre côté de la Baye de Montreux, notamment dans la forme des bâtiments, les dimensions et les proportions des portes et

des fenêtres, le choix des matériaux, la couleur des façades et les détails de la construction.

M. Michel Bongard a lu dans le rapport la question posée à la Municipalité soit si le grand arbre au nord de la place pourra être conservé. Il est répondu que le tilleul n'a pas de grande valeur. M. Bongard ne voit pas sur quels critères une réponse de ce genre peut être formulée.

On peut bien comprendre que les racines de cet arbre vont être touchées et la Municipalité veut le remplacer par une essence majeure, soit un chêne ou un cèdre. M. Bongard tient à préciser que les chênes poussent extrêmement lentement et ne sont pas adaptés au milieu urbain, tandis que les cèdres font de l'ombre en été comme en hiver.

M. Bongard rappelle que l'on avait pour habitude de planter des tilleuls au centre des villes car ces derniers apportent des odeurs absolument fantastiques au printemps.

M. Bongard regrette donc cette réponse de la Municipalité et forme le vœu que le choix se porte sur un tilleul adapté au milieu urbain.

La discussion générale n'est plus demandée.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les amendements d'ordre général.

I. Rajouter un point 2 aux conclusions :

2. de charger la Municipalité d'étudier, en concertation avec les autorités compétentes, les mesures possibles pour étendre le parking public dans ce périmètre, en veillant à canaliser tout trafic superflu, et en vue de soutenir l'activité commerciale en centre-ville.

M. Caleb Walther a compris que cet amendement était lié à la question à savoir que s'il n'y avait pas davantage de places, cela ne permettrait pas d'avoir moins de voitures qui tournent en rond et ainsi moins de circulation. M. Walther doute de cette approche car tant que les automobilistes croient qu'il y a des places au centre ville, ils y vont. Ajouter des places ne va donc pas résoudre le problème et M. Walther invite le Conseil à refuser cet amendement.

M. Michel Posternak intervient pour appuyer les amendements visant à étendre le parking à usage public du quartier concerné. En effet, au nom du développement durable, il est devenu de bon ton de faire montre d'une fibre écologique en toute occasion. Même s'il est souvent prêt à partager lui-même cette attitude, il doit constater que c'est l'automobiliste qui en paie toujours les frais.

De manière générale, M. Posternak est convaincu que pour être acceptable, une démarche à visée écologique doit procéder en premier lieu d'une proposition d'alternative crédible concernant ce que l'on veut modifier, et ceci avant l'introduction de mesures contraignantes.

Or pour en revenir à la problématique des places de stationnement et du trafic à Montreux, il faut bien reconnaître que les choses avancent trop lentement : on ne sait toujours pas quand la Municipalité se penchera sérieusement sur l'intéressant projet de tunnel qui serait associé à des parkings, et qui permettrait de restituer le centre-ville aux piétons, sans pour autant pénaliser ces derniers si, pour des raisons diverses, ils sont dans l'obligation d'utiliser un moyen de transport individuel.

En attendant que l'étude de ce projet avance, il n'est pas admissible de réduire sans contrepartie les places de parc à Montreux, et il est primordial d'en conserver le plus grand nombre, si nous ne voulons pas pénaliser les commerces, et voir les habitants, découragés, effectuer leurs achats ailleurs, comme cela avait été le cas il y a quelques années à Lausanne, à la suite d'une décision municipale de suppression de places de parc au centre-ville.

formule 100% motivante et rassurante

séances d'entraînement et remise en forme à domicile

perte de poids • endurance • jogging • body sculpt
musculature • interval training • nordic walking

Sylvie Doriot
diplômée wellness trainer
+41 79 209 89 49

Mathieu Gleyre
mister wellness suisse
+41 78 673 85 03

www.personalfit.ch info@personalfit.ch
montreux lausanne morges nyon genève

PERSONAL FIT
YOUR PERSONAL FITNESS
BETTER COACH



WIDER
ébénisterie agencement menuiserie



Hôtel - restaurants
Agencements de magasins
Appartements - villas
Armoires - portes
Cuisines - bar
www.wider-sa.ch

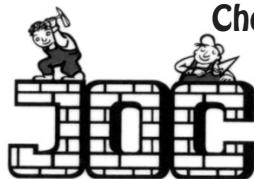
WIDER SA MONTREUX
CH-1815 Clarens
Tél. 021 989 22 66
montreux@wider-sa.ch

WIDER SA GENEVE
CH-1203 Genève
Tél. 022 949 09 09
geneve@wider-sa.ch

WIDER SA MORGES
CH-1110 Morges
Tél. 021 804 99 66
morges@wider-sa.ch

JOURDAN & OCELLO

Chernex



CONSTRUCTIONS S.à.r.l.

Natel 079 204 47 45

Entreprise de Maçonnerie
Génie civil - Rénovations

Route de Chaulin 31 - 1822 CHERNEX
Tél. 021 964 12 04 Fax 021 964 12 74

Internet
Domotique / EIB
Réseaux informatiques
Téléphone / ISDN
Electricité
Etude, conseil et réalisation

Electricité Sottas Sàrl
Rue du Mûrier 1, 1820 Montreux, 021 965 36 63

J
• PLÂTRERIE
• PEINTURE
• PAPIERS PEINTS
FASERO

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02

laik
S.A.

Antonio RAPPAZZO

Zone Industrielle C
1072 Forel (Lavaux)

Tél. 021 922 23 19
Fax 021 922 24 08
Natel 079 688 28 08

Entreprise spécialisée :

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

www.laik.info - a.rappazzo@laik.info

MARBRERIE
A. TRAMACERE & FILS SARL
Art de la pierre

Marbres, pierres, granits
Fabrication et pose
sols
cheminées de salon
plans de cuisine
salles de bains

Atelier + Bureau :
Rte de Sonchaux 11
1820 Veytaux
Tél. 021 963 62 29
Fax 021 963 62 42
Natel 079 210 61 13



Matériel-Incendie S.A.

Route de Brent 1
1816-Chailly/Montreux
Tél. 021/657 57 10- Fax 021/653 62 55



ROCHAT-RENAUD SA

MAÇONNERIE • BÉTON ARMÉ • GÉNIE CIVIL

MONTREUX - ST-LÉGIER



**Chauffage
Sanitaire**

DUMAS-KESSLER SA

- Installation
- Transformation
- Entretien
- Dépannage

MONTREUX-VEVEY

Chailly - Z.I. La Rotte - Tél. 021 944 47 85
E-mail : info@dumas-kessler.ch

La parole n'est plus demandée quant à l'amendement I.

Cet amendement (I) est accepté à une large majorité.

La discussion est ouverte sur l'amendement proposé par M. Alexandre Staeger au nom de Montreux Libre soit :

3. de charger la Municipalité de veiller à ce que, dans le projet final, le caractère architectural des constructions s'harmonise avec celles existant de l'autre côté de la Baye de Montreux, notamment dans la forme des bâtiments, les dimensions et les proportions des portes et des fenêtres, le choix des matériaux, la couleur des façades et les détails de la construction.

M. Olivier Blanc trouve dommage que le Conseil se détermine sur cet amendement alors que M. Staeger a parlé d'un second amendement modifiant le règlement.

Mme la Présidente rappelle que M. Staeger a déposé cet amendement sur les conclusions principales. Il sera toujours possible de revenir ensuite sur le vote général.

M. Olivier Blanc pense que la logique voudrait que l'on vote les conclusions tout à la fin.

Mme la Présidente demande à M. Staeger de présenter ses amendements afin de clarifier la situation.

M. Alexandre Staeger informe qu'il déposera deux amendements : un concernant le standard Minergie et l'autre sur le respect d'un certain style architectural.

Mme la Présidente passe ensuite au règlement en précisant que l'art. 121 III du RCom signale que le Conseil peut autoriser à ne pas lire entièrement chaque article mais seulement les numéros et que le vote peut également se faire chapitre par chapitre.

Le Conseil autorise Mme la Présidente à ne lire que les numéros d'articles.

C'est sans discussion et à l'unanimité que les articles 1 à 9 sont acceptés.

M. Alexandre Staeger dépose ensuite l'amendement suivant :

Art. 10 FACADE

Au niveau 0 du secteur E, la relation architecturale et fonctionnelle est assurée par des vitrines et des ouvertures des surfaces commerciales sur l'espace public. (inchangé)

Les façades font l'objet d'une intégration soignée dans le site, tenant compte des styles choisis de l'autre côté de la Baye de Montreux (quartier du Vuagnard).

Dans les secteurs A, B et C, la somme des ouvertures ne dépassera pas le tiers de la longueur de la façade. Chaque ouverture aura au maximum 1.5 m de large.

La discussion est ouverte sur cet amendement.

M. Pierre Rochat regrette tout d'abord que cet amendement n'ait pas été présenté en commission. Il souhaite simplement savoir quelles sont les déterminations de la Municipalité au sujet de cet amendement. A priori, il a envie de dire que ce règlement est complet.

M. Jean-Claude Doriot, Conseiller municipal, précise que l'amendement déposé par M. Staeger ne peut être admis par la Municipalité. Il affirme ensuite qu'à chaque enquête publique, la Municipalité et les services concernés portent une attention toute particulière au style architectural.

L'amendement parle de recréer un style comme celui du quartier du Vuagnard. Il ne faut surtout pas, car ce secteur va être prochainement transformé. L'amendement tel que présenté serait trop contraignant pour les constructeurs et la Municipalité.

M. Doriot invite l'assemblée à refuser cet amendement.

M. Alexandre Staeger a bien entendu M. Doriot dire que la Municipalité prêtait une attention toute particulière lors de l'établissement des permis de construire. Force est de constater que cela ne plaît pas au plus grand nombre des citoyens montreuens. M. Staeger établit ici un parallèle avec le lancement de l'initiative « Sauvez Montreux ! »

M. Pierre Salvi, Syndic, intervient pour rétablir la vérité. Lorsque M. Staeger prétend que cela ne plaît pas au plus grand nombre de notre population, parle-t-il de tous les projets, de quels projets en particulier, combien de personnes s'opposent-elles par projet ? Il est certain que lorsqu'un projet est mis à l'enquête, il y a en général aucune opposition, une ou deux observations, parfois une, deux ou trois oppositions et très rarement plus de dix oppositions qui, souvent, se font sous la forme d'une lettre qui est semblable pour les _ des opposants. S'agissant du dépôt de l'initiative « Sauvez Montreux ! », il a eu lieu mais M. le Syndic tient à dire ici que cela n'est de loin pas la majorité de la population car il s'agit de moins de 4'000 personnes.

M. Emmanuel Gétaz soutient l'amendement de M. Staeger. En effet, il estime que la population exprime aujourd'hui, par divers moyens, sa très grande sensibilité sur le problème de l'urbanisme et plus particulièrement sur l'architecture de ce qui se construit aujourd'hui à Montreux.

L'amendement Staeger laisse une grande liberté aux architectes ainsi qu'une liberté d'appréciation à la Municipalité tout en indiquant clairement que dorénavant, le souhait du Conseil est d'avoir au centre ville, des bâtiments qui respectent un certain état d'esprit.

Si rien n'est introduit dans ce règlement, il est évident que c'est le plus petit dénominateur commun des bâtiments du quartier adjacent qui va être pris en considération. Nous aurons alors un nouvel exercice de style architectural dont on dira dans vingt ans pourquoi donc au moment de faire ce qu'il fallait, rien n'a été réalisé ?

Il se trouve qu'il y a une forme de fatalisme. Au moment de voter un plan de quartier, on dit que ce n'est pas le moment. Lorsque le permis de construire est délivré, la Municipalité dit c'est trop tard.

Par conséquent, il semble extrêmement important



B. Schnider sa

**FERBLANTERIE
COUVERTURE
ÉTANCHÉITÉ
FAÇADES**

<http://www.bschnider.com>
E-mail : info@bschnider.com
Zone Industrielle La Foge C
1816 CHAILLY-MONTREUX

db un nouvel esprit dans l'immobilier

D. Bottarel
Agence Immobilière

Administration de PPE • Gérance • Location • Vente

Rue du Bourg 37
CH-1816 Chailly / Montreux

Tél. 021 / 964 20 30
Fax 021 / 964 20 31

www.montreux08.ch

1er au 4 Mai



26E FÊTE CANTONALE DES MUSIQUES VAUDOISES

Jeudi 1^{er} mai

Concours - Auditorium Stravinski - Miles Davis - Collège de Montreux-Est
Concours de marche - Grand-Rue

Vendredi 2 mai

15h00 Thé dansant avec l'orchestre Georgy's – Centre des congrès

Alain Morisod et sweet people en concert

20h15 Auditorium Stravinski

Réservation 021/ 962 21 19 e-mail : billetterie@comx.org

Samedi 3 mai

Concours – Auditorium Stravinski - Miles Davis Hall
Concours de marche - Grand-Rue

Dimanche 4 mai

Grand cortège – Grand-Rue
Cérémonie officielle – Place du Marché

Animation musicale – cantine – Bar
Entrée gratuite dans les salles de concours



Avec le soutien de la



aux représentants de Montreux Libre de revenir à un certain volontarisme. Il existe des villes qui ont défendu leur centre-ville, notamment en Suisse allemande et qui ont fait ce qu'il fallait sur ce plan-là, pour montrer du volontarisme, une direction. L'ingéniosité et l'imagination architecturale sont immenses.

M. Gétaz pense que nous pouvons faire confiance aux architectes pour suivre une ligne imposée dans une certaine mesure et donc de tenir compte d'un quartier plutôt que d'un autre. Il est évident que le quartier de l'autre côté de la Baye est symboliquement représentatif de Montreux.

M. Michel Bongard tient à préciser que l'amendement Staeger le fait réfléchir. Juste en aval, rappelons-nous les constructions de Nova Vita et du Forum. Si Nova Vita est remarquablement intégré dans les lieux où il a pris place, il en va différemment pour le Forum où nous avons l'usage de matériaux et de formes qui ne sont pas souhaitables.

M. Bongard peut bien comprendre que l'on cherche à garantir une intégration optimale dans le site et, dans ce sens, l'amendement proposé par M. Staeger semble y répondre.

Mme Karine Chevallier ne peut appuyer l'amendement de M. Staeger sur le fond, considérant que le règlement qui nous est soumis fait le tour du problème.

En revanche, sur la forme, elle constate que cela fait plusieurs fois que le parti Montreux Libre notamment, se prévaut d'être un garde-fou d'un certain nombre choses et de procédures. Par là-même, Mme Chevallier souhaite que ces procédures soient mises en application : les commissions sont là pour qu'un des commissaires du parti puisse ouvrir la discussion sur ce genre d'amendement et ensuite en discuter dans son groupe afin d'éviter un tel débat dans un plénum.

M. Pierre Rochat remercie la Municipalité de s'être prononcée sur cet amendement. Cela dit, il regrette les dires de M. Gétaz. En effet, membre de la commission, M. Rochat a pu, en toute objectivité, obtenir l'ensemble des informations qu'il désirait. La commission est allée sur place. De nombreuses modifications ont été apportées du point de vue urbanistique et il s'avère qu'il s'agit d'un bon projet. A chacun son métier : le promoteur ou l'architecte qui agit à ce niveau doit pouvoir

interpréter l'environnement et faire développer le secteur de façon qualitative et adéquate.

M. Rochat invite ensuite l'assemblée à refuser clairement cet amendement. M. Alexandre Staeger précise qu'il a déposé cet amendement afin d'être certain que ces problèmes d'esthétisme soient pris en compte dans le cadre des mises à l'enquête de la construction. Il ne souhaite pas s'improviser urbaniste, raison pour laquelle il a déposé le premier amendement laissant une grande marge de liberté à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée sur l'amendement de M. Staeger soit :

Art. 10 FACADES

Au niveau 0 du secteur E, la relation architecturale et fonctionnelle est assurée par des vitrines et des ouvertures des surfaces commerciales sur l'espace public. (inchangé)

Les façades font l'objet d'une intégration soignée dans le site, tenant compte des styles choisis de l'autre côté de la Baye de Montreux (quartier du Vuagnard).

Dans les secteurs A, B et C, la somme des ouvertures ne dépassera pas le tiers de la longueur de la façade. Chaque ouverture aura au maximum 1.5 m de large.

Mme la Présidente soumet cet amendement au vote.

C'est à une large majorité que le Conseil rejette cet amendement.

Le Conseil accepte ensuite l'article 10 avec quelques voix contraires et abstentions.

Mme la Présidente donne ensuite lecture de l'amendement (art. 11) suivant déposé en commission :

« Il comprendra de 100 à 200 places de stationnement à usage public, en remplacement de du parking public actuel aménagé sur la parcelle 190. »

La parole n'est pas demandée.

C'est par 44 OUI, 21 NON et 15 abstentions que le Conseil accepte cet amendement.

Le Conseil accepte ensuite l'article 11 avec quelques voix contraires et abstentions.

C'est sans discussion que l'article 12 est accepté à l'unanimité.

Mme Maja Liew intervient au sujet de l'article 13. Elle souhaite que tout soit mis en œuvre pour maintenir le tilleul.

L'article 13 est ensuite accepté avec deux voix contraires et une abstention.

C'est sans discussion que les articles 14 à 18 sont acceptés à l'unanimité.

M. Alexandre Staeger précise que le groupe Montreux Libre souhaite modifier ce règlement dans le sens que les promoteurs soient vraiment contraints de respecter le standard Minergie ou un standard équivalent. Dès lors, il dépose l'amendement suivant :

Art. 18 bis ECONOMIES D'ÉNERGIE

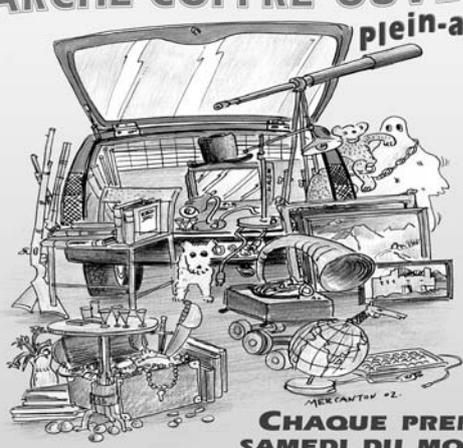
Les bâtiments doivent respecter le standard « Minergie » ou un standard de construction équivalent.

La discussion sur cet amendement est ouverte.

M. Pierre Rochat soutient le standard Minergie sur le long terme d'un point de vue écologique global et aussi économique. Par contre, il ne supporte pas le principe et le fait d'introduire, dans plusieurs bâtiments,

NOUVEAU! UN MARCHÉ SUPPLÉMENTAIRE EN JUILLET

MARCHÉ COFFRE OUVERT
plein-air



CHAQUE PREMIER SAMEDI DU MOIS

D'AVRIL À NOVEMBRE 2008

05 avril - 03 mai - 07 juin - 05 juillet - 02 août - 06 septembre - 04 octobre - 01 novembre

Horaires: 06h00 - 16h00 Env. 250 places à disposition
Uniquement déballage derrière la voiture Prix: Chf 35.-
Buvette: minérales et petites restaurations Organisation exceptionnelle
Possibilités de tester du matériel électrique

Accès direct depuis la sortie d'autoroute de Montreux.
Renseignements au 079 446 23 20 - Yvan Mercanton
Site: www.rivieraonline.ch/coffres-ouverts

Séance du 12 décembre 2007

une telle obligation générale. Laissons la liberté aux gens ! En l'occurrence nous avons un excellent promoteur qui a certainement dans sa charte une telle volonté. Il prie le Conseil de ne pas accepter ce type d'amendement complètement fou. M. Yves Mucha pense que M. Rochat « perd les pédales ». Il est absolument clair que notre économie libertaire ne fait aucun signe pour investir dans le système Minergie. Il faut prendre conscience que nous devons donner aux promoteurs l'obligation de se soumettre à ce contrôle écologique.

M. Olivier Gfeller peut accepter cet amendement car il est favorable au standard Minergie. Cependant, il ne comprend pas pourquoi Montreux Libre n'a pas développé cet amendement en commission. Cela devient pénible de refaire le travail de commission en plénum. On accuse ceux qui s'opposent à Montreux Libre de « perdre les pédales » mais M. Gfeller constate qu'en ce moment, c'est un peu « Montreux roue libre »

M. Pierre Rochat précise sa pensée. Il n'a jamais voulu traiter de fous les auteurs de cet amendement. Mais il trouve que c'est un peu le cas de vouloir à tout prix tout mettre dans les règlements. En l'occurrence, il s'inscrit clairement en faux, qu'on ne lui fasse pas ce procès d'intention ou à ceux qu'il représente politiquement, de ne pas vouloir faire de l'écologie. Il ne faut pas mettre dans le règlement des contraintes qui pourraient poser des complications dans le domaine de l'interprétation.

M. Emmanuel Gétaz rappelle qu'il était président de cette commission. Il est probable que si tel n'avait pas été le cas, il aurait pu avoir une autre manière d'aborder les questions qui se sont déroulées durant une très longue séance. En tant que Président, il estime qu'il devait garder une certaine retenue. C'est pour cette raison qu'il n'a pas lui-même déposé un certain nombre d'amendements.

Par ailleurs, il souhaite rappeler que le règlement du Conseil communal dit que des amendements peuvent être déposés lors des séances de commission et au moment du débat. Il ne comprend pas les reproches faits à Montreux Libre qui n'a déposé que deux amendements.

M. Gétaz rappelle encore à M. Pierre Rochat que, pendant des dizaines d'années, l'obligation a existé de construire des abris anti-atomiques pour se préserver des bombardements soviétiques. Il se trouve qu'aujourd'hui il faut nous protéger d'autres éléments tels des problèmes climatiques.

M. Alain Borlat précise que la nouvelle Loi sur l'énergie est en vigueur dans le Canton de Vaud depuis six mois. Cette dernière est l'une des plus draconienne de Suisse. Elle oblige, par exemple, de faire l'eau chaude avec des énergies renouvelables. Cette loi est donc suffisamment stricte pour ne pas en rajouter.

M. Alexandre Staeger se dit que finalement puisque la Loi sur l'énergie oblige à respecter ce genre de prescription, puisque Publica va vraisemblablement la respecter aussi, pourquoi le Conseil n'accepterait-il pas cet amendement ?

M. Wolfgang Martz propose à Mme la Présidente de passer au vote.

M. Jean-Claude Doriot, Conseiller municipal, constate que le préavis a été déposé voici deux mois. Si cet amendement avait été proposé lors des travaux de la commission, même par son Président, la Municipalité aurait probablement déjà pu apporter une réponse en plénum concernant la position de Publica.

Il rappelle que ce règlement a été largement négocié avec la Caisse Publica. Il n'ose pas imaginer ce qui se passera lorsque les deux cent articles du règlement du nouveau plan général d'affectation seront soumis au vote un à un... quelle sera alors la longueur du débat si chaque groupe politique intervient en proposant son propre amendement pour changer un article ou un autre, alors que la commission n'en aura jamais discuté ni débattu.

Lorsqu'il est impliqué dans ce règlement qu'il faudra absolument respecter tous les aspects Minergie, il faut faire confiance à Publica et à la Municipalité. Lorsque l'enquête publique sera ouverte, il sera encore possible de forcer Publica à aller au-delà de ce qui est demandé ici dans le règlement. M. Doriot suggère à M. Staeger de transformer son amendement en vœu. Dans le cas contraire, la Municipalité invite le Conseil à refuser cet amendement.

M. Olivier Blanc ne comprend pas l'argumentation de M. Doriot. Si l'on veut obliger Publica à respecter le standard Minergie, on le fait et l'on vote cet amendement. C'est au Conseil de décider.

M. Olivier Blanc soutiendra l'amendement Staeger et demande l'appel nominal.

La demande de M. Blanc est appuyée par plus de dix Conseillères et Conseillers.

Mme la Présidente donne lecture de l'amendement Staeger :

Art. 18 bis ECONOMIES D'ÉNERGIE

Les bâtiments doivent respecter le standard « Minergie » ou un standard de construction équivalent

puis procède au vote par appel nominal.

Ont voté OUI : Mmes et MM. Christian Allenbach, Stéphane Barbey, Christian Bécherraz, Olivier Blanc, Michel Bongard, Jocelyne Bouquet, Jean-Pierre Buholzer, Mario Di Sessa, Antonio Di Tria, Sabine Dormond, Monia Ferreira, Grégoire Furrer, Prisca Gaillet, Emmanuel Gétaz, Olivier Gfeller, Claire-Lise Gudet, Daniel Guex, Bernard Kammer, Yves-Laurent Kundert, Marcel Lacroix, Daniel Manzini, Yves Mucha, Madeleine Müller, Alexandre Staeger, Dino Tarussio, Caleb Walther, Eric Walther, Michel Zulauf.

Ont voté NON : Mmes et MM. Juliane Baumann, Peter Bon, Alain Borlat, Francis Brühlart, Edmond Chevalley, Karine Chevallier, Yves Cornaro, Laurent Demartini, Eric Dufaux, Marie-Claire Fauconnier, Jean-Marc Forclaz, Bernard Gardiol, Salvatore Giannone, Félix Glutz, Denis Golaz, Francis Gonzalez, Irina Gote, Carole Grangier, Bernard Gret, Patrick Grognez, Yanick Hess, Huys Anthony, Ahmad Jahangiri, Jean-Maja Liew, Jacques Lecoultre, Wolfgang Martz, Christian Mathez, Denis Michel, Patrick Millasson, Georgette Morisod, Catherine Panissod, Gérald Perréaz, Michel Posternak, Jean-Daniel Rochat, Pierre Rochat, Walter Schaublin, Jean-Pierre Schmid, Edgar Schneider, Pierre-André Spahn, Henri Suppicy, Alexandre Suter, Jean-Michel Talon, Rudolf Thomann, Bernard Tschopp, Christian Vernier, Claude Vidoz, Guillaume Wicht.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Thierry Cantarini, André Groux, Antoinette Groux, José Jorge, Barbara Lüdemann, Olivier Mark, Pierre-Yves Nussbaum, Philippe Sonnard.

C'est par 47 NON, 28 OUI et 8 abstentions que l'amendement de M. Staeger est refusé.

Mme la Présidente soumet le règlement tel qu'amendé au vote.

C'est avec quelques voix contraires et abstentions que le Conseil accepte le règlement tel qu'amendé.

Mme la Présidente soumet le premier amendement de M. Staeger touchant les conclusions au vote, soit :

A. Ajout d'un point 3 aux conclusions :

- de charger la Municipalité de veiller à ce que, dans le projet final, le caractère architectural des constructions s'harmonise avec celles existant de l'autre côté de la Baye de Montreux, notamment dans la forme des bâtiments, les dimensions et les proportions des portes et des fenêtres, le choix des matériaux, la couleur des façades et les détails de la construction.

GASTRONOMIE

Les 4 Saisons
 Restaurant
 Pizzeria
 Chez Gloria



Poissons - Fruits de Mer
Pâtes fraîches
Mets de Brasserie
 Avenue des Alpes 8
 1820 Montreux
 Tél. 021 963 63 83
 lesquatresaisons@bluewin.ch




Hôtel Victoria Glion sur Montreux

Terrasse panoramique couverte

*La vie de château,
 dans une atmosphère feutrée*

Le restaurant réputé vous propose
 une cuisine exquise

Tél. 021 962 82 82



HÔTEL-RESTAURANT DE L'AIGLE
 RÔTISSERIE «CAFÉ DE PARIS»

**Les Poissons du lac
 et d'ailleurs**

Famille TURRIAN
 Grand-Rue 48 – 1844 VILLENEUVE (VD)
 Tél. 021 960 10 04 - Fax 021 960 10 03
 Fermeture: mardi et mercredi
 www.delaigne.ch

RESTAURANT PIZZERIA
 Salle banquets ou conférences pour 60 personnes



RIALTO Fermé le lundi

Côte de bœuf à la braise
Filet de bœuf sur ardoise - Entrecôte sur ardoise
Fondue Bourguignonne ou Chinoise
Gambas

Chez Ricardo et Albina
 Av. Mayor-Vautier 2 1815 Clarens-Montreux
 Tél. 021 964 32 02 Natel 079 601 98 86

BAVARIA
 RESTAURANT



BRASSERIE

Ses spécialités de saison
 Mets de brasserie - Cuisine soignée

Spécialités de bières allemandes
MUNICH PILSEN en pression

Av. du Casino 27 - 1820 Montreux
 Tél. 021 963 25 45
 A côté de la Tour d'Ivoire

CAVEAU DES VIGNERONS



Rue Industrielle 30 B - 1820 Montreux
 Tél. 021/963-25-70
 Ouvert de 17h à 24h - Fermé le Dimanche



BAR • MUSIC • FOOD **Ouvert 7/7**

Rue du Marché 23 - 1820 Montreux
 Tél. 021/963-90-00
 Site : opuscafe.ch



Café Du Torrent

**Spécialités de fromages
 mets du terroir**

(fermé le dimanche)

Laurent Monney tenancier
 Sacre-du-Printemps 21
 CH-1815 Tavel/Clarens

Tél 021/964 77 66
 Fax 021/964 77 91

Case postale 88
 1816 Chailly

**VOTRE SOIREE
 DE REVE**
 à

L'ALCAZAR Territet-Montreux

**Mariages, soirées
 de sociétés, etc.**

Renseignements :
 Dad Régéné - Tél. 021/320 73 56
 Rue de Bourg 29 - Lausanne

RUE DE LA CORSAZ 24
 1820 MONTREUX



Café-Restaurant de La Corsaz

**LA CUISINE
 AU FIL DES SAISONS**

Vincent Blanc
 Cuisinier

Plat du jour
 Fr. 18.50.-
 Café compris

FERMÉ DIMANCHE ET LUNDI
 TÉL/FAX : 021/963 68 65
 INFO@CENT-VIN.CH

" il Brigantino "



Restaurant Pizzeria
 de la Couronne

SPECIALITES ITALIENNES
 salle pour banquet
 de 11 h 30 à 14 h 30 / 18 h à 24 h

Av. des Alpes 102
 CH - 1820 Montreux
 Tél. 021 963 35 28

Séance du 12 décembre 2007

C'est à une évidente majorité que cet amendement est refusé par le Conseil.

M. Emmanuel Gétaz, Président de la commission, donne lecture des conclusions telles qu'amendées.

Le Conseil communal de Montreux décide avec quelques voix contraires et quelques abstentions :

1. d'adopter le projet de plan de quartier « Au Perrex Et l'Etraz Sous Crin » et son règlement *amendé*, soumis à l'enquête publique du 8 juin au 9 juillet 2007 ;
2. de charger la Municipalité d'étudier, en concertation avec les autorités cantonales compétentes, les mesures possibles pour étendre le parking public dans ce périmètre, en veillant à canaliser tout trafic superflu, et en vue de soutenir l'activité commerciale en centre-ville ;
3. de proposer au Département d'approuver préalablement le plan de quartier « Au Perrex Et l'Etraz Sous Crin » et son règlement *amendé* selon la procédure prévue par les articles 61 et 61a) de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 (LATC) ;
4. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes instances dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du projet de plan de quartier « Au Perrex Et l'Etraz Sous Crin ».

6.7. sur le projet de plan partiel d'affectation "En La Cergniaulaz" (No 30/2007) (rapp. : M. Michel Zulauf)

M. Michel Zulauf, Président de la commission, donne lecture des conclusions telles qu'amendées.

Le Conseil communal de Montreux décide avec une voix contraire et une abstention :

1. d'adopter le projet de plan partiel d'affectation "En la Cergniaulaz" et son règlement tel qu'amendé, soumis à l'enquête publique du 24 avril au 24 mai 2007 ;
2. d'adopter les propositions de réponses aux oppositions déposées durant l'enquête publique et de lever ces dernières ;
3. de proposer au Département d'approuver préalablement le plan partiel d'affectation "En la Cergniaulaz" et son règlement tel qu'amendé selon la procédure prévue par les articles 61 et 61 a) de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 (LATC) ;
4. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes instances dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du projet de plan partiel d'affectation "En la Cergniaulaz".

6.8. intercommunale sur le budget du Fonds culturel Riviera (No 32/2007) (rapp. : M. Yves Cornaro)

M. Yves Cornaro, rapporteur, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide à l'unanimité :

d'adopter le budget 2008 du Fonds culturel Riviera tel que présenté.

6.9. sur le budget ordinaire communal 2008 (No 33/2007) (rapp. : M. Grégoire Furrer)

Considérations générales

M. Alain Borlat rappelle que le groupe libéral avait clairement exprimé lors du Conseil précédent, qu'il n'entendait pas accepter un budget déficitaire et, par sa voix, il demandait à la commission des finances d'explorer les pistes menant à un budget équilibré.

Finalement, c'est par la Municipalité que la réponse attendue a été donnée car elle a équilibré son budget. Les représentants du groupe libéral sont donc satisfaits.

Cependant, ils resteront vigilants sur les dépenses de fonctionnement qui ne cessent d'augmenter car ils préfèrent nettement avoir un budget équilibré avec davantage d'économies et moins de recettes, que le contraire.

M. Wolfgang Martz constate que la commission a fait un travail de toilette du préavis municipal, toilette visiblement nécessaire. Mais est-ce vraiment le travail d'une commission des finances ? Le service des finances, dans un souci d'économie, qui l'eût honoré en d'autres circonstances, emploie-t-il nouvellement la commission des finances pour faire son travail de vérification du budget avant qu'il soit présenté à l'autorité délibérante ? Ou est-ce tout simplement le résultat du passage du Service des finances à un membre socialiste du collège municipal ? Non, ce ne peut être ça !

C'est beaucoup plus subtil : à donner des miettes aux commissaires, bien posées en évidence, on les satisfait et on évite qu'ils aient l'opportunité et le temps de débusquer du gibier plus gros : celui de l'augmentation des charges salariales de 5,5%, les 4,2 postes supplémentaires, l'augmentation de 7,5% des subventions, poste budgétaire dont on ne peut en aucun cas rendre responsable le Canton car il relève de la seule compétence municipale.

En fait, selon l'avis de M. Martz, ce budget, avec ses correctifs, prouve une fois de plus que nous vivons à Montreux avec un taux d'impôt trop élevé, trop confortable, par rapport à nos besoins communaux.

M. Martz y reviendra plus avant dans l'ordre du jour.

[...]

MONTREUX INFO-VILLE

Editeur : Info-Ville Sàrl

Parutions : 6 fois l'an - Tirage : 15'000 exemplaires

Publicité-Rédaction : Tél et Fax 021 963 75 18

E-mail : infoville@bluewin.ch - Site www.infoville.ch
Correspondance : Case postale 293 - 1820 Montreux 2

Abonnement hors commune : FR. 45.-



LONGCHAMP
GERARD DAREL
GEOX
Liberty

Grand-Rue 24 - Tél. 021 963 62 36



BEAULIEU
RESIDENCES
MONTREUX



A VENDRE OU A LOUER

LOCAUX
COMMERCIAUX
DE 1^{ER} ORDRE
EN PLEIN CENTRE
DE MONTREUX
GRAND-RUE 80

SURFACES: 650 M² DIVISIBLES
LIVRAISON: DÉCEMBRE 2008

RENSEIGNEMENTS, VISITES:
021 960 20 20

Clin **d'** aux commerçants
de la
oeil 



Sur présentation de ce bon, nous vous offrons
soit

60.- CHF Pour tout achat de 500.- min.
Non cumulable
Non valable avec d'autres offres ou forfaits

120.- CHF Pour tout achat de 1000.- min.
Non cumulable
Non valable avec d'autres offres ou forfaits

BIENVENUE AU RESTAURANT
LE MATARA

SUR LES QUAIS,
DIRECTEMENT AU BORD DU LAC

*

SPÉCIALITÉ DE SAISON

DENTS-DE-LION

LARDONS, CROÛTONS ET ŒUFS HACHÉS,
ROQUEFORT AUX NOIX OU MAGRET DE CANARD

ET ENSUITE LES ASPERGES !



GRAND RUE 81 - MONTREUX

RÉSERVATIONS AU 021- 966 22 30



Centre Administratif et Culturel

Cité Centre abrite 2 salles de cinéma, la bibliothèque municipale,
une ludothèque, une vidéothèque, un cybercafé,
une école de musique et un centre de danse.

Dans la partie administrative, il héberge également
le siège européen de la Société Stryker Europe SA,
une agence générale du Groupe Allianz, un Business Centre,
un restaurant, une boutique de prêt à porter
ainsi que d'autres entreprises du domaine administratif.



Horloger
Réparation, vente, achat
Devis gratuit

Pendules

Grand Rue 22 - Montreux

021 963 59 47

Grand'Rue

Vos solutions immobilières

PUBLIAZ
GERANCE & COURTAGE

Grand-Rue 114
1820 MONTREUX
+41 21 966 00 66
www.publiaz.com



CGS
immobilier

www.cgs-immobilier.ch

Grand-Rue 98
1820 Montreux
Tél. 021 962 70 50



ACHAT
VENTE
ESTIMATION

Lausanne La Tour-de-Peilz Châtel-St-Denis Fribourg Monthey

Orient Time
Orient Time
cuisine libanaise - traiteur

**Le Festival des mets libanais
au cœur de Montreux !**



Chawarma - Falafel
Mezzé chaud et froid
Pâtisseries libanaises

OUVERT 7/7 dès 10h00

Av. du Casino 55 - 1820 Montreux
Tél. : 021 961 23 76
Fax traiteur : 021 963 19 23
leparadise@bluewin.ch

www.paradise-montreux.ch

BLACK PEARL

Bar - Club

Grand-Rue 92
CH-1820 MONTREUX
Tél. +41 (0)21 963 52 88
contact@leblackpearl.com
www.leblackpearl.com



La Rouvenaz

*Spécialités italiennes
&
Fruits de mer*

La Vinoteca

Bar à Vins
021 963 27 37

Rue du Marché 1 - 1820 Montreux - Suisse
Tél. +41 21 963 27 36 - Fax : +41 21 963 43 94
E-mail: rouvenaz@bluewin.ch



Point de rencontre
de la clientèle internationale
et des Montreusiens

Ouvert tous les jours
di à je 17h à 2h - ve et sa 17h à 3h

Fairmont
LE MONTREUX PALACE
MONTREUX, SWITZERLAND

Grand-Rue 100, Montreux
www.fairmont.com/montreux
Tél. 021 962 12 12 - Fax 021 962 17 17

Sécurité

La discussion est ouverte.

M. Michel Zulauf redépose son amendement, rejeté par la commission des finances :

Compte 710.3655 : Aide en cas de catastrophe et aide au tiers-monde : augmenter de CHF 25'000.— à CHF 50'000.—.

M. Zulauf estime qu'il s'agit de montrer un signe à l'extérieur car il considère que CHF 25'000.— est un montant dérisoire pour une telle aide. Par contre, il salue le nouveau montant prévu « soutien ponctuel et aide particulière » s'élevant à CHF 45'000.—.

M. Pierre Salvi, Syndic, tient à dire à M. Zulauf que la Municipalité ne s'opposera pas à cet amendement et que le cas échéant, elle l'acceptera.

La parole n'est plus demandée.

L'amendement de M. Zulauf est accepté avec quelques voix contraires et abstentions.

[...]

La discussion générale se poursuit.

M. Jean-Marc Forclaz n'a pas envie d'être ce soir le « *neinsager* » sur le budget 2008 qui, finalement, est équilibré après toilettage, comme l'a dit élégamment M. Martz.

Il se permet néanmoins de faire part d'un aspect qui le dérange, d'année en année, dans l'argumentation de la Municipalité. A l'idée d'une réduction linéaire de 1% des charges inscrites aux comptes, 1, 3 et 4 évoqués par la commission des finances, la Municipalité répond : « *La Municipalité comprend que cette demande est liée à la volonté de travailler avec un budget équilibré avant tout. Elle rend cependant attentif la commission qu'une telle démarche linéaire l'obligerait à faire des choix qui ne seraient peut-être pas du goût des commissaires (diminution de subventions, ou suppression d'un service à la population, par exemple).* ». Cette réponse est basée sur un postulat récurrent de la Municipalité : économiser = diminuer et supprimer. On peut également partir sur un postulat différent : économiser = réfléchir, moderniser, améliorer, réorganiser, stimuler et dynamiser.

Très nombreux sont ceux qui sont convaincus et qui savent que des ressources d'amélioration existent sous des formes différentes et ne sont pas tout à fait développées comme il faudrait.

M. Forclaz cite ensuite quelques exemples :

- Collaboration entre les services
- Simplification du traitement des dossiers
- Délégation de compétences
- Mise en valeur des compétences de collaborateurs, et bien d'autres encore...

A chaque velléité de réduction des charges de fonctionnement demandées dans le cadre de ce Conseil ou de la commission des

finances, la Municipalité brandit le spectre ou la menace d'une réduction des prestations.

Pour M. Forclaz, d'autres moyens existent et il est possible de faire tout aussi bien, voire mieux avec un peu moins. Il suffit d'y croire et de le vouloir. Le seul moyen dont notre Conseil dispose pour accélérer ces réformes est la voie budgétaire : celui qui paie, compte. Tout le reste n'est que gesticulation et discussion stériles. Preuves en sont les multiples motions ou postulats relatifs à la modernisation de l'administration communale qui attendent, dans le fond d'un tiroir, le bon vouloir de la Municipalité depuis de nombreuses années.

En conséquence, M. Forclaz s'abstiendra sur le budget 2008.

M. Daniel Manzini tient à revenir sur les propos de M. Martz qui a traité la commission des finances de commission alibi, à la solde de la Municipalité, voire de son Syndic. De tels propos sont gênants et M. Manzini aimerait simplement remercier l'immense travail fourni par M. Furrer, président de la commission des finances et l'ensemble de ses membres.

M. Pierre Salvi, Syndic, tient à saluer l'excellent état d'esprit qui a prévalu lors des travaux de la commission des finances aussi bien entre les commissaires et les représentants de la Municipalité qu'avec les services.

M. le Syndic informe ensuite M. Forclaz que la Municipalité planche actuellement sur la définition d'un préavis qui reprendra les éléments non constructifs de l'Hôtel de Ville. La pratique consiste à apporter des informations et, entre le moment où la Municipalité a traversé une rubrique budgétaire et celui où la commission de finances travaille, il y a des informations nouvelles qui arrivent et qui sont en principe communiquées.

M. Grégoire Furrer, Président de la commission des finances, désire répondre à M. Martz mais, comme M. Manzini l'a très bien fait, il s'abstiendra. Il tient quand même à dire qu'il apprécie, en général, l'avis éclairé de son collègue Wolfgang Martz mais il ne peut pas lui laisser dire que la commission s'est contentée de miettes à ronger ou je ne sais quoi. Au contraire, M. Furrer tient à remercier chaleureusement les commissaires pour leur excellent travail, en collaboration avec la Municipalité et ses services afin de trouver un consensus. Il précise que cette année, c'est un classeur fédéral de documents que la commission des finances a étudié. Suite à un travail fouillé, elle n'a rien trouvé à redire. M. Furrer n'estime donc pas que la commission des finances a fait preuve d'incompétence.

M. Grégoire Furrer donne ensuite lecture des conclusions telles qu'amendées.

Le Conseil communal de Montreux décide avec quelques abstentions :

d'approuver tel qu'amendé le budget de la Commune de Montreux pour 2008. (amendement supplémentaire de M. Zulauf, accepté avec quelques voix contraires et abstentions : augmenter de CHF 25'000.— à CHF 50'000.— l'aide en cas de catastrophe et aide au tiers monde : compte 710.3655).

6.10. relatif au soutien à l'organisation des Jeux internationaux des écoliers dans la Riviera en février 2009 (No 34/2007) (rapp. : Mme Karine Chevallier)

Mme Karine Chevallier, Présidente de la commission, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide avec quelques abstentions :

Super
LOTO
7 mars
4 avril
2008

Salle Pierrier Clarens
20h.

Organisation: USM
Bus Gratuit !

Séance du 12 décembre 2007

1. d'allouer une subvention de Fr. 150'000.- à l'Association pour l'organisation des Jeux internationaux des écoliers sur la Riviera en février 2009;
2. de voter à cet effet un crédit complémentaire de Fr. 150'000.- au budget 2007 en faveur de l'Association pour l'organisation des Jeux internationaux des écoliers sur la Riviera en février 2009 (compte no 160.3653) ;
3. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec le présent préavis.

7. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE :

- 7.1. l'octroi d'un crédit de Fr. 4'895'000.- pour l'entretien du patrimoine (No 35/2007)

M. Daniel Manzini tient toujours à saluer la volonté de la Municipalité à entreprendre des démarches pour l'entretien du patrimoine. Néanmoins, il a trouvé quelques montants semblant excessifs dans ce préavis, notamment concernant le ponton au bas de la Place du Marché (c'est aux architectes qui l'ont conçu de réparer leur erreur), les WC publics (est-ce vraiment une priorité pour notre Commune d'investir autant dans les WC publics à l'heure actuelle, alors que l'on pourrait mettre cet argent pour améliorer le Collège Vinet par exemple).

Au niveau de la coordination des travaux, M. Manzini constate que dans ces rattrapages du patrimoine, énormément de travaux vont être entrepris. Il relève qu'aujourd'hui les Montreusiens en ont assez des travaux, des fouilles, des trax et des pelles. Il invite les futurs responsables de l'entretien de nos routes à établir une planification afin d'éviter les bouchons routiers aux Montreusiens.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence libérale : M. Alexandre Suter ;

membres : Mmes Irina Gote, Christine Talos, MM. Christian Bécherraz, Francis Brülhart, Bernard Gardiol, Emmanuel Gétaz, Salvatore Giannone, Daniel Manzini, Christian Mathez, Bernard Tschopp.

- 7.2. la création d'un arrêt intermédiaire sur la ligne du funiculaire Territet-Glion (No 37/2007)

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence des Verts : Mme Christine Talos ;

membres : Mmes Marie-Claire Fauconnier, Prisca Gaillet, Barbara Lüdemann, MM. Jean-Pierre Buholzer, Mario Di Sessa, Félix Glutz, Anthony Huys, Christian Mathez, Michel Posternak, Michel Zulauf.

8. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE :

- 8.1. en réponse au postulat de M. Olivier Mark « Evaluer l'impact sur le budget communal 2008, puis pour les années suivantes, d'une baisse du taux d'imposition jusqu'à 5 points » (No 36/2007)

M. Olivier Mark remercie vivement la Municipalité pour la forme circonstanciée et étayée de sa réponse ainsi que pour la célérité avec laquelle le rapport nous a été présenté.

Nous pouvons tirer de nombreux enseignements de cette analyse. En particulier, que Montreux est favorisée par le nouveau système de redistribution cantonal, en tant qu'agglomération d'importance d'une part et comme Commune possédant un vaste patrimoine forestier d'autre part.

Ceci dit, M. Mark se réjouit des discussions que ce rapport apportera en commission. Car si de nombreux éléments sont détaillés avec précision et rigueur, d'autres manquent quasiment à l'appel. En particulier, une réévaluation éventuelle des recettes fiscales prévisibles à court terme, en fonction des sondages les plus récents, alors que nous sommes en fin d'année.

En clair, M. Mark estime que ce rapport, sous des aspects purement prévisionnels et comptables, présente une forte tonalité politique, tout particulièrement quant aux sujets qu'il n'aborde pas. En effet, il est difficile de simuler une baisse d'impôt sans évoquer certaines priorités relatives aux dépenses et aux investissements et là le rapport n'apporte aucun élément. C'est certainement sur ces points que l'on peut le mieux déceler son orientation politique et c'est aussi là que les débats du Conseil se concentreront à l'avenir si nous voulons maintenir voire réduire, au fil des années prochaines, la pression fiscale sur la population, ainsi que sur les entreprises, elles aussi, absentes du rapport. Il faudra sérieusement y penser en cette période où de nombreux citoyens sentent leur pouvoir d'achat diminuer.

M. Wolfgang Martz avoue qu'il a été extrêmement séduit par la réponse apportée par la Municipalité. En effet, il lui a semblé que l'information ne comprenait que nombres, chiffres, calculs, exemples et scénaris précis. En face d'une réponse aussi prolixe, la méfiance de M. Martz s'est éveillée avec raison.

Il cite ensuite un passage du rapport municipal : « *Il paraît opportun de rechercher maintenant des solutions plus novatrices que les seules baisses d'impôts (probablement que dépenser davantage est plus*



**Établissement médico-social
et appartements protégés.**

Sur la Riviera vaudoise.
Une oasis de calme et de confort.

Av. de Collonge 9 • 1820 Territet-Veytaux
Tél. 021 962 44 11 • Fax 021 962 44 22

UNIQUE EN SUISSE

TOUZEAU
Arts de la Table

*Les plus belles
listes de mariage*



Villeroy & Boch

MONTREUX
Av. du Casino 28
021 966 30 10
www.touzeau.com

novateur) considérées comme argument politique décisif (cela contredit quelque peu, ce qui vient d'être cité) sans justification prouvée. » Voilà, le rédacteur est sorti du bois. Il est en terrain découvert !

M. Martz répond : Non ! à ce rédacteur : un taux d'impôt de 65 au lieu de 70, même si cela ne représente que CHF 200.— en moyenne par contribuable, c'est quand même ça. CHF 200.— représentent la facture moyenne annuelle de pain ou de lait par personne en Suisse.

Or, une augmentation de 5% de l'un de ces produits, fait la une des journaux et pourtant ce n'est que le prix de quelques cafés annuels. Pourquoi y est-on sensible malgré tout, demande alors M. Martz. Réponse : car il s'agit de prix « *psychologiques* ». A choisir entre Blonay à 68 points d'impôt contre Montreux à 70 points, pour un même objet (appartement ou villa), le contribuable aisé choisira Blonay.

M. Martz a entendu récemment à ce propos, un ancien Municipal de Blonay, dire que le maintien d'un taux d'impôt de 70 à Montreux, avec les budgets excédentaires, malgré les augmentations de charges substantielles, avec des réserves pour les tiroirs, c'était du vol organisé ! On peut même parler d'abus de biens sociaux.

M. Martz dit encore . « Non ! à Monsieur le rédacteur, à Monsieur le Syndic et à Mme et MM. les Conseillers municipaux : continuer à viser une baisse de taux, non pas de cinq points mais de deux points, doit rester un objectif du Conseil communal.

Pour toutes ces raisons, M. Martz enjoint le Conseil à refuser cette réponse.

M. Caleb Walther compare l'intervention de M. Martz à du marketing libéral. Il remarque aussi que le riche contribuable va avant tout choisir une belle villa avec vue plutôt qu'un appartement au bord de la route principale d'une commune à taux d'imposition bas.

M. Olivier Gfeller relève que la proposition de baisse du taux d'impôt de deux points de M. Martz ne changerait rien pour un petit revenu. Par contre, M. Gfeller a trouvé un petit peu délicate la remarque sur les abus de biens sociaux. Si l'on commence à porter ce genre d'accusation au sein de notre Conseil, cela devient grave.

M. Daniel Manzini rappelle que le groupe socialiste n'était pas très favorable au dépôt du postulat de M. Mark. Cependant, il est vrai que le rapport de la Municipalité peut faire voir les choses sous un autre aspect. Ce document très important nous explique comment le système fiscal vaudois fonctionne et la commission des finances pourra s'y appuyer et considérer dans quelle mesure, il est utile ou pas de baisser les impôts.

M. Manzini remarque également qu'aujourd'hui le taux de toutes les communes est en train de tendre vers le 70 et nous sommes gentiment en phase d'arriver au taux unique. Toutes les communes ont compris que si elles baissaient trop leurs impôts, elles payaient pour les autres.

**POMPES FUNÈRES
DE LA RIVIERA**



*A votre service
24h/24
avec respect
et discrétion*



M. Carbonara Y. Scyboz

Une relation de confiance près de chez vous

Tél. 021 961 11 12

Lausanne - Lavaux - Riviera - Chablais

Membre Société Vaudoise de Crémation

M. Pierre Rochat ne peut laisser passer ce genre de considération. Même s'il devait y avoir plus ou moins 10% sur le 70, cela relève de l'autonomie communale nécessaire par rapport au taux unique. La Commune qui réussira à rester durablement à 62, 63 ou 65 est une commune qui sera à coup sûr, en plus de son cadre et de son potentiel

d'investissement, une commune intéressante pour l'ensemble des contribuables.

Dire ici que toutes les Communes vont viser un objectif presque identique avec un même taux, c'est douter très sérieusement de la capacité de gestion des Municipalités et des Communes.

Cette vision, que l'on peut qualifier d'anti-cantonale, de dénoncer systématiquement la facture sociale interpelle M. Rochat. Cette répartition de la facture sociale c'est justement normal et même si, en baissant un peu plus notre impôt pour attirer des contribuables, on devait payer un peu plus au canton, tant mieux car nous restons dans une région privilégiée.

Raison pour laquelle, M. Rochat rejoint l'analyse de M. Martz sur la qualité de ce rapport. Finalement, on aurait dû aller plus loin dans l'appréciation et aboutir à une résolution qui implique une baisse d'impôt car c'est comme cela que la Commune de Montreux s'enrichira davantage.

M. Jean-Pierre Buholzer déclare alors : « *Demander à un libéral de ne pas proposer une baisse d'impôt, c'est comme exiger du Pape de décréter l'inexistence de Dieu !* »

M. Daniel Manzini ne comprend pas l'intervention de M. Pierre Rochat. M. Manzini n'a pas parlé de facture sociale, ni de payer au canton. L'économie réalisée par le contribuable montreuais se transformerait par une augmentation des charges communales au bénéfice des autres communes selon le système des vases communicants.

M. Wolfgang Martz répond à M. Caleb Walther qu'il a bien parlé de marketing mais il défend celui de la Commune, vis-à-vis de contribuables qui nous intéresseront tous pour ce qu'ils vont y laisser.

Deuxièmement, il tient à préciser à M. Gfeller qu'il n'aime pas non plus les abus de biens sociaux. Il tient à le rassurer : en Suisse, il s'agit d'un terme qui n'est pas juridiquement reconnu.

M. Pierre Salvi, Syndic, tient à dire que la Municipalité, connaissant les interventions colorées de M. Martz, en prend acte avec humour. Ceci étant, il subsiste un mythe qu'il faut définitivement tuer : ce n'est pas parce que l'on a deux points d'impôt de plus qu'ailleurs que nous sommes moins attractifs. Il n'existe pas un contribuable intelligent qui regarde uniquement le taux d'imposition pour choisir d'élire domicile dans une commune plutôt qu'une autre, ce d'autant qu'un déménagement implique beaucoup d'effort.

Pour l'exemple, M. le Syndic informe l'assemblée qu'un contribuable, venant d'une commune du District, qui a entre 3 et moins 1 point d'impôt par rapport à Montreux, personnalité qui a été un très grand cadre dans un pays européen, a dit qu'il avait acheté dans notre commune.

En effet, il a trouvé que c'était beaucoup mieux chez nous, il a mis à l'enquête, il construit et il déposera ses papiers à Montreux l'année prochaine. M. le Syndic lui a-t-il dit : « *Et la fiscalité ?* ». Réponse de l'intéressé : « *Quand on a 62 ans, jeune retraité fortuné, ce ne sont pas ces détails qui conditionnent une vraie implantation.* »

D'autre part, M. Salvi explique encore à M. Martz qu'il ne doit pas s'adresser à M. le rédacteur mais à la Municipalité. Il s'agit d'un travail qui a été conduit collégalement et ce rapport a occupé la Municipalité au moins durant quatre séances, tellement elle a voulu participer à sa construction, pour en faire un instrument lisible, compréhensible qui permette ensuite de mieux comprendre les choix et les orientations fiscales qui sont proposées. Pour mémoire, M. le Syndic rappelle que l'arrêté d'imposition a été adopté jusqu'en 2011.

Séance du 12 décembre 2007

Dernier point : la facture sociale. Cela a été un marché de dupes car à l'époque, les communes payaient 33% et aujourd'hui 50%, ceci est un fait.

M. Salvi se réjouit de poursuivre le débat en séance de commission, tout en regrettant que M. Martz n'en fasse pas partie, car il aurait goûté d'échanger avec lui sur ce thème.

M. Gétaz constate que l'idéologie veut que l'on soit du côté libéral très attaché à une baisse du taux d'imposition. Il se trouve que nous sommes pris dans un carcan donnant une liberté de manœuvre extrêmement faible. Ce montant de CHF 200.— cela peut être le prix du pain, comme l'a démontré M. Martz. mais en aucun cas, M. Gétaz ne peut croire que cela puisse déterminer quelqu'un à acquérir une maison ou un appartement sur la Commune de Montreux. Il ne s'agit pas d'un argument crédible, car beaucoup trop idéologique. Il faut revenir à plus de pragmatisme et appeler à ce qu'à la suite de ce rapport, on étudie les pistes qui sont vraiment favorables à la population et qui consistent à utiliser les moyens existants pour améliorer la qualité des infrastructures et de la vie de la population montreusienne.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport :

Présidence UDC : M. Félix Glutz ;

membres : Mme Prisca Gaillet, MM. Stéphane Barbey, Daniel Guex, Grégoire Furrer, José Jorge, Daniel Manzini, Olivier Mark, Heinz Schoeneich, Pierre-André Spahn, Alexandre Staeger.

9. DEVELOPPEMENT DES MOTION ET POSTULAT :

9.1. motion de M. Alexandre Suter « Création d'un bus scolaire sur la route de Sonzier »

M. Alexandre Suter donne lecture de sa motion :

« En l'espace de 10 ans, environ 15 nouvelles habitations individuelles ou mitoyennes se sont construites le long de la route de Sonzier, presque toutes habitées par des familles avec des enfants. Dans le village de Sonzier le nombre de famille avec enfants a également augmenté.

Les élèves habitants le long de cette route et à Sonzier sont scolarisés, entre la 1ère année infantine et la 4ème année primaire, soit entre 4 & 10 ans, dans les 2 établissements scolaires situés légèrement au-dessous du village de Chernex le long de la route de l'Arzilière.

L'accès au collège depuis le village de Chernex s'effectue par cette route ; sur ce trajet d'environ 200 mètres la route a bénéficié de structures de sécurité importantes ; un trottoir de chaque côté de la route, 3 ralentisseurs, un tunnel sous route et un passage piéton.

La situation est tout autre sur la route qui mène de la sortie de Chernex à Sonzier. A plusieurs endroits cette route est si étroite qu'elle permet tout juste le croisement entre 2 véhicules. Certains virages ont une visibilité presque nulle. Il n'existe aucun passage piéton, aucun ralentisseur et aucun trottoir. La situation est identique dans le village de Sonzier.

Compte tenu de l'absence totale de sécurité un pedibus ne peut être envisagé. De plus les enfants de la 1ère à la 4ème année primaire ne peuvent bénéficier de ce service.

Le MOB circule bien entre Sonzier & Chernex ; mais pour atteindre à pied la gare de Sonzier il faut, pour tous ces enfants, marcher le long de la route de Sonzier.

Dès lors, il n'y a rien d'étonnant à ce que la grande majorité des parents, habitant le long de cette route et à Sonzier, amènent ou recherchent en voiture leurs enfants à l'école à 8h30, à 11h15, à 12h00, à 14h10 et à 15h45.

Rares sont les parents qui osent s'aventurer à pied avec leurs enfants sur ce trajet, et rares sont les enfants qui n'ont pas d'autre choix que de se rendre seuls à pied à leur école, 4 fois par jour, sur une route qui peut être considérée comme dangereuse pour des piétons. Pourtant ils existent et leur sécurité n'est pas garantie.

La création d'un bus scolaire sur cette route apporterait les avantages suivants :

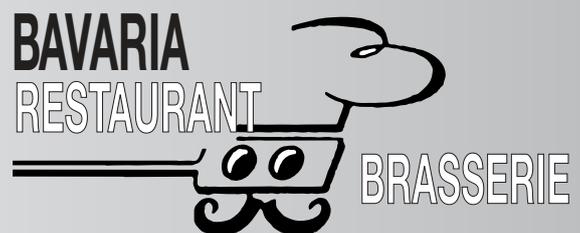
- 1) Un parent n'est plus obligé de faire le taxi 4 fois par jour.
- 2) Tous les trajets individuels en voiture de tous les parents sont remplacés par le trajet unique d'un seul bus. C'est un gain important en terme d'environnement.
- 3) La diminution de la circulation aux abords du collège ne peut être que profitable aux élèves.
- 4) Le plus important et ce qui motive avant tout ma démarche, cette solution est la seule qui garantisse entièrement et immédiatement la sécurité des écoliers en bas âge, aussi longtemps que la route de Sonzier ne sera pas sécurisée.

Ce n'est pas un adieu, juste un au revoir !

La Brasserie Bavaria fermera ses portes le 31 mars 2008 pour mieux les réouvrir en 2010. La famille Salzmann se réjouit déjà d'accueillir sa clientèle dans la nouvelle Brasserie. Le cadre sera totalement nouveau et l'esprit Bavaria préservé.

Ruedi et Angèle tiennent à remercier de tout cœur leur fidèle clientèle qui les a accompagnés durant ces 25 dernières années.

Il vous convient le samedi 29 mars 2008 dès 17h00 à partager le verre de l'amitié. Ils vous attendent nombreux !



Et n'oubliez pas, ce n'est qu'un au revoir...

Nous sommes là jusqu'à la fin mars pour vous servir nos spécialités.

La Page MIV

Montreux Info-Ville

Nouveau: Outlander 4x4

Déjà dès CHF 36'950.-



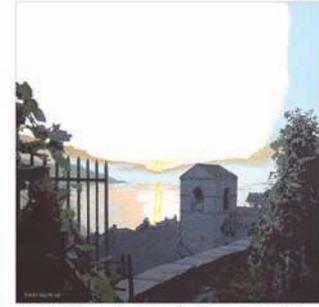
Millasson Automobiles • Garage de la Paix • 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Génial à tout point de vue.



www.mitsubishi-motors.ch

DANIEL SALLIN DESIGN



- CRÉATIONS
- TABLEAUX SUR TOILE
- RÉALISATION SUR COMMANDE

PAYSAGE DU LAVAUX • ST-SAPHORIN

RUELLE DU VUAGNARD 1 • 1820 MONTREUX
TÉL. 021 963 18 08 • PORTABLE 079 206 57 60

www.dsdesign.ch

Joëlle Boutique

Joëlle Tanner

Prêt-à-Porter
Avenue du Casino 42

Montreux

Lingerie
Avenue du Casino 36



La collection *BASLER*
Printemps Eté 2008
est arrivée et
nous vous invitons à la
découvrir

FIDUCIAIRE

FIDEXPERT

CONSEIL GLOBAL

RUE DU COLLÈGE 26 - 1815 CLARENS
TÉL. 00 41 21 989 82 70
FAX 00 41 21 989 82 79

Aitv SA

Au service de l'environnement

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE



AITV S.A.

Place St-François 11
1003 LAUSANNE
Tél.: 021 342 50 34

Internet : www.aitv.ch E-mail : info@aitv.ch

KUNZLI FRERES S.A.

Z.I. D, En Pré-Neuf 1844 VILLENEUVE
Général-Guisan 34 1180 ROLLE
Tél.: 021 967 20 30 Tél.: 021 825 34 34

Internet : www.kunzli.ch E-mail : info@kunzli.ch

Inspection TV / Réhabilitation
Essai d'étanchéité



Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h
Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000

Bravata SA

Plâtrerie
Papiers peints
Peinture
Rénovations

Case postale 133 - 1807 Blonay
Tél. 021 977 91 00 - Fax 021 977 91 01



Av. du Casino 33
Tour d'Ivoire
1820 Montreux
Tél. 021 965 40 00

GERANCE
ADMINISTRATION
PROPERTY MANAGEMENT

www.cgs-immno-management.ch

RESTAURANT PIZZERIA

Salle banquets ou conférences
pour 60 personnes

RIALTO

Chez Ricardo et Albina
Spécialités Portugaises



Fermé
le lundi

Av. Mayor-Vautier 2
1815 Clarens-Montreux
Tél. 021 964 32 02
Natel 079 601 98 86

Séance du 12 décembre 2007

Je demande donc, par cette motion, que la municipalité mette en place un bus scolaire permettant à tous les élèves habitants le long de la route de Sonzier et à Sonzier, de se rendre en toute sécurité au collège de Chermex. »

L'utilisation de ce bus par tous les élèves habitants au-dessus de Sonzier devrait également être envisagée.

Je vous remercie de votre attention et demande que cette motion soit préalablement envoyée à une commission pour étude et rapport. »

La parole n'est pas demandée.

Cette motion sera renvoyée à une commission lors de notre prochaine séance.

9.2. postulat de M. Alexandre Suter « Mise en place de conditions cadre en vue du retour et de l'arrivée des commerces attendus à Montreux »

M. Alexandre Suter donne lecture de son postulat :

« La Commune de Montreux compte un peu plus de 23'000 habitants. Nous accueillons des festivals, des manifestations, des compétitions sportives et des congrès. Des étrangers fortunés investissent dans des appartements très haut de gamme.

Les commerces montreuviens devraient se réjouir de ces 3 clientèles différentes que sont les habitants de la commune, les touristes de festivals et la clientèle de « luxe ».

Tout n'est pourtant pas aussi simple.

Les habitants de la commune ont besoin de commerces proposant des articles de la vie courante, alimentaire, habillement, papeterie, bricolage, etc... Les touristes de festivals s'orientent plutôt vers un commerce touristique et typique, montres suisses, couteaux suisses, coucou, souvenirs, etc... Les étrangers fortunés recherchent quand à eux des commerces de luxe de haute couture, de haute horlogerie, de joaillerie, de maroquinerie, etc...

Pour un commerce la cohabitation des ces trois types de produits est presque impossible. La grande majorité des commerçants doit dès lors faire un choix en privilégiant l'une ou l'autre de ces 3 catégories.

Une approche ultra libérale consisterait à laisser l'économie de marché dicter ses règles. Plus il y a de festivals, plus il y aura de commerces proposant des articles « souvenirs ». Plus la vente d'appartement de luxe de vacances à des étrangers sera forte, plus il y aura d'agences immobilières au centre ville. Le nombre de magasins étant limité, l'expansion d'une catégorie se fera nécessairement au détriment des deux autres. Une approche aussi radicale est-elle dans l'intérêt du développement cohérent des commerces de la ville ?

Quelles seront les conséquences pour la clientèle des autres catégories ainsi minimisées ? Risque-t-elle de devoir se tourner vers d'autres villes ou centre commerciaux pour trouver les produits ainsi remplacés à Montreux ? N'est-ce pas déjà le cas actuellement ?

Ces trois différentes clientèles sont importantes pour Montreux. Chacune doit s'y sentir bien, avoir envie et pouvoir y consommer. Un équilibre doit être préservé ; ni trop de l'une ni trop de l'autre.

Actuellement, tout semble indiquer qu'aucune de ces 3 catégories ne se trouve pleinement satisfaite des commerces qu'elle trouve à Montreux. Les habitants de la ville ne peuvent que constater un manque ou une absence totale de certains commerces de la vie

courante, les touristes de festivals seraient ravis d'articles souvenirs d'une plus grande diversité ou d'une plus grande originalité et la clientèle de luxe ne trouve son bonheur à Montreux que rarement. L'emplacement de certains commerces est aussi surprenant.

Un bilan identique peut être fait pour les commerçants hôteliers et cafetiers restaurateurs. Il y a un manque ou ils ne sont pas assez visibles au centre de Montreux. Une meilleure attractivité leur permettrait d'assurer et de garantir l'animation les soirs et les week-end.

Ne faudrait-il pas dresser, en partenariat avec les commerçants, la liste des articles qui sont proposés et vendus à Montreux, recenser ceux qui manquent et réfléchir à la manière d'approcher des commerces qui les vendent en les encourageant à venir ouvrir un magasin à Montreux ?

Toujours en association avec les commerçants, des emplacements stratégiques pourraient être définis pour chaque catégorie, en fonction par exemple de la proximité des parkings, du lieu d'organisation des festivals ou des hôtels de luxe.

Sur cette base, et en fonction des contacts pris, les vitrines vides pourraient être relouées rapidement ; lors de résiliations de baux les propriétaires de surfaces commerciales se verraient proposer, sans obligation, des locataires qui vendent des articles adaptés à l'emplacement, tout en sachant que leur produit est attendu à Montreux.

Il ne s'agit en aucun cas de « chasser » les magasins actuels, ni de financer les commerçants, mais bien de mener une réflexion à long terme visant à remplacer, dans l'intérêt de la ville de Montreux, ceux qui souhaitent ou doivent cesser leur activité.

Les propriétaires de surfaces commerciales se verraient soutenus dans la relocation de leur biens, les commerçants forts d'une politique commerciale claire n'hésiteraient pas à investir et développer leurs activités sur la commune et surtout l'ensemble de la clientèle, qu'elle soit locale, touristique ou de luxe, se verrait offrir des commerces répondant totalement à son attente.

Je demande donc par ce postulat que la municipalité étudie la manière dont elle peut soutenir et stimuler les structures existantes, comme les associations de commerçants, la Sicom, les milieux touristiques, dans le but premièrement de définir clairement un axe commercial à Montreux en recensant les besoins en terme de commerces et d'hôtels-restaurants et deuxièmement de veiller à garantir leur présence à Montreux en remplaçant ceux qui quittent ou en démarchant ceux qui manquent.

Je vous remercie de votre attention et demande que ce postulat soit préalablement envoyé à une commission pour étude et rapport. »

La discussion est ouverte.

M. Olivier Gfeller constate que le côté planification étatique du commerce lui semble particulièrement innovant par rapport à ce qu'il a connu de la ligne du parti politique libéral montreuviens. Il pense aussi que M. Suter a oublié de déclarer ses intérêts.

M. Olivier Blanc complète l'intervention de M. Gfeller en ajoutant que le motionnaire ne dit pas être ultra-libéral mais de là à être pour un plan quinquennal, il y a tout de même de la marge...

M. Jean-Marc Forclaz rappelle que dans le mot « libéral », il n'y a pas que « économie libérale », il y a aussi le mot « liberté ». Chacun a le droit d'avoir son avis.

1 MONTREUX - Rue Carlo-Boller
 Intervenants principaux Commune de Montreux (service des domaines et bâtiments)
 Travaux Réfection d'un mur de soutènement et renouvellement des équipements souterrains
 Programme Août 2007 à février 2008
 Restrictions Sens unique direction Villeneuve, et fermeture ponctuelle de la rue à la circulation.

2 MONTREUX - Rue du Pont
 Intervenants principaux Services industriels - Commune de Montreux
 Travaux Remplacement et extension des équipements souterrains et travaux de requalification de l'espace public
 Programme Octobre 2006, durée 2 ans environ
 Restrictions Interdiction de circuler, dès le début mars 2007 - l'accès des riverains est possible en impasse - le passage des piétons est maintenu.
 Trafic régulé par une signalisation lumineuse par intermittence à la rue de la Gare supérieure.

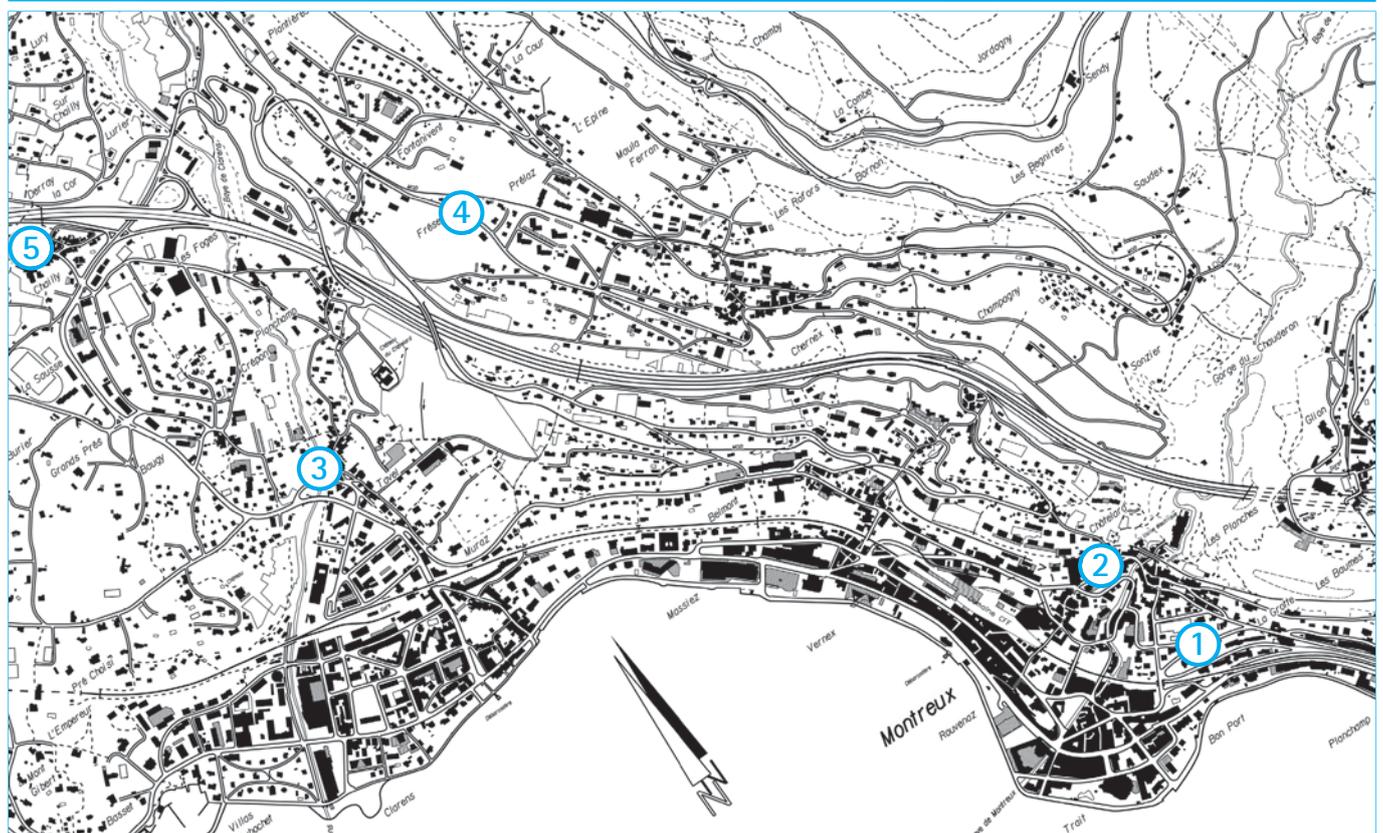
3 TAVEL - Rue du Sacre du Printemps
 Intervenants principaux Commune de Montreux
 Travaux Pose de revêtement définitif
 Programme Printemps 2008
 Restrictions Trafic régulé par une signalisation lumineuse

4 FONTANIVENT - Route de Fontanivent
 Intervenants principaux Commune de Montreux - Services industriels
 Travaux Création d'un trottoir, remplacement et extension des équipements souterrains
 Programme Mi-avril 2007 à l'automne 2008
 Restrictions Itinéraires de remplacement (se conformer à la signalisation de chantier).

5 CHAILLY - Rue du Bourg
 Intervenants principaux Commune de Montreux
 Travaux Réaménagement de l'espace public
 Programme Dès février 2008, pour une durée de 2 mois environ
 Restrictions Trafic régulé par une signalisation lumineuse, en fonction de l'avancement du chantier.

HORS PLAN - « Les Avants », Glissement de terrain
 Intervenants principaux Commune de Montreux
 Travaux Assainissement du glissement de terrain
 Programme Dès novembre 2007. Réouverture du chantier en fonction des conditions météorologiques
 Restrictions Circulation des véhicules de chantier sur le bas du chemin de Peccaux.

HORS PLAN - « Les Avants », Gare
 Intervenants principaux GoldenPass Services « MOB »
 Travaux Renouvellement des installations de la gare des Avants et des collecteurs
 Programme Septembre 2007 à l'automne 2008
 Restrictions Circulation des véhicules de chantier



COMMUNE DE MONTREUX, Service des Travaux Publics. Etabli sur la base des données cadastrales, autorisation du Service de l'information sur le territoire-Vaud N. 01/2008

La parole n'est plus demandée.

Ce postulat sera renvoyé à une commission lors d'une prochaine séance.

10. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE

10.1. interpellation de M. Christian Bécherraz concernant la commission consultative du logement

M. Christian Bécherraz donne lecture de son interpellation :

« Le marché du logement est difficile sur l'arc lémanique depuis de nombreuses années. Notre région n'échappe malheureusement pas à cette règle.

Dans ce contexte, la Municipalité, au cours de la précédente législature, avait instauré une commission consultative du logement. Cette commission a pleinement joué son rôle d'appui de l'exécutif et de forum permettant aux divers acteurs soucieux de cette problématique de se rencontrer.

Alors que la Municipalité vient de publier son programme de législature en affirmant sa volonté d'être active dans le domaine du logement abordable, ce que je salue naturellement, j'observe toutefois que la commission du logement n'a pas été convoquée par Mme Willi depuis maintenant 18 mois.

Cela m'amène à poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Pour quelle raison cette commission n'a-t-elle pas été convoquée dans la présente législature ?
- Doit-on comprendre, au travers de ce silence, que la problématique du logement n'est pas portée par la Direction des affaires sociales ?

D'avance, je remercie la Municipalité pour ses réponses. »

Mme Edith Willi, Conseillère municipale, remercie M. Bécherraz pour cette interpellation. Effectivement, la commission n'a pas été convoquée depuis un certain temps, soit depuis presque 3 ans.

Cette commission a été très active en 2003 et 2004 avec plusieurs séances très constructives et riches en échanges quant à l'évolution de la politique du logement.

Les objectifs de cette commission consultative sont :

- d'acquérir une vision partagée de la réalité ;
- d'obtenir une image allant plus loin que la notion de statistique ;
- d'avoir la représentation d'un membre de chaque groupe politique ;
- la réflexion sur des propositions à court, moyen et long terme ;
- d'étudier la recherche et mise à disposition de terrains ;
- d'étudier la faisabilité technique et politique.

Mme Willi rappelle que cette commission est formée de représentants des groupes politiques mais aussi de représentants de la Chambre vaudoise de régisseurs et de l'ASLOCA.

Si la commission ne s'est plus réunie depuis mai 2005, ses membres ont pu suivre les différents travaux et étudier les deux préavis qui en ont

découlé pour le cautionnement et le subventionnement des logements qui ont été élaborés, notamment le préavis accepté en janvier 2006 (bâtiment des Tulipiers) et en mars 2006 (bâtiment appartenant à LOGACOP, route de la Saussaz).

Une des démarches importantes, entreprise par cette commission, sur l'initiative du Canton, avait été d'évaluer et de répertorier les différents terrains potentiellement constructibles pour du logement subventionné. Ce travail a ainsi conduit aux préavis qui ont été acceptés par le Conseil.

Dans le courant de l'année prochaine, un nouveau préavis sur le cautionnement et le subventionnement (immeuble PUBLICA, Place de la Paix) sera certainement déposé.

Mme Willi précise encore que le président, tout comme chacun de ses membres, peut convoquer cette commission, ce qui n'a pas été fait jusqu'alors.

Mme Willi, au nom de la Municipalité, espère avoir ainsi répondu à M. Bécherraz.

M. Bécherraz estime que c'est le rôle des affaires sociales de convoquer cette commission. C'est la première fois qu'il entend que le président ou les membres peuvent le faire. Il espère qu'une convocation sera envoyée dans des délais assez brefs.

M. Emmanuel Gétaz informe que Montreux Libre n'a pas de représentants dans cette commission.

Mme Gudet informe M. Gétaz qu'elle en fait partie. L'honneur est donc sauf.

La parole n'est plus demandée.

10.2. interpellation de M. Daniel Manzini intitulée : « Euro 2008 : Quelle équipe nationale à Montreux ? »

M. Daniel Manzini donne lecture de son interpellation :

« En juin prochain, l'Euro 2008 se déroulera en Suisse et en Autriche. Lors du dépôt du préavis relatif aux transformations des installations sportives de Chailly, la Municipalité nous a fait miroiter la présence d'une équipe de l'Euro dans notre région.

Aujourd'hui, plusieurs équipes ont déjà réservé leur lieu d'hébergement pour la compétition. L'Allemagne à Ascona, les Pays-Bas à Lausanne et la France au Mont-Pèlerin.

L'enjeu économique et touristique étant de taille, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelles équipes nationales ont été approchées afin de leur mettre à disposition nos installations sportives ?
2. Lesquelles ont répondu par la négative ?
3. Quels hôtels de la région ont fait acte de candidature pour l'accueil des équipes ?
4. La date butoir étant, semble-t-il, fixée au 14 décembre, pouvez-vous nous donner aujourd'hui des informations sur les heureux élus qui séjourneront dans notre région ?
5. Quelles sont les personnes qui ont mené les tractations et œuvré pour obtenir la présence d'une équipe nationale dans notre région (Office du tourisme, Promove, autorités ...) ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses. »

ARTISANS

TECHNIQUE-TRAVAUX-CONCIERGERIE

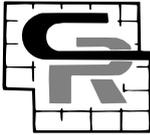
Rue du Pont 34 - 1820 Montreux

Grand

multiService

François Grand

Tél. 021 965 34 34
Fax 021 965 34 30
Natel 079 447 45 35
fgrand@grandmultiservice.ch



ARRELAGES RIVIERA SA

Rue du Centre 2 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 05 12 - Fax 021 963 75 85

Michel Jacquod
1807 Blonay
Tél. 021 943 24 01
Natel 079 301 18 40

Borko Rnjakovic
1815 Clarens
Natel 079 301 17 65

GARAGES

NICOLA PNEUS

Montage • Equilibrage
Géométrie • Amortisseurs
Echappements • Accessoires



Nicola Iamartino
Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 13 14 - Fax 021 963 13 13

Vous buvez 3 cafés par jour ?



D.D.Café

Vous prête Gratuitement Cette machine à Café



D'Angelo Distribution Café
Rue Aimé Steinlen 5
1800 Vevey
tél. 021 921 33 21

Renseignez-Vous!

Informatique

Dépannage
Installation
Vente matériel
Spécialiste Crésus

Tous travaux informatiques privés et entreprises

TechLine

1815 Clarens - Tél. : 021 964 83 07
www.techline.ch - info@techline.ch

Millass 
Montreux
MITSUBISHI

Millasson Automobiles • Garage de la Paix • 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Votre concessionnaire sur la Riviera



Génial à tout point de vue.



VITRERIE M. PAGÈS SÀRL
24h/24

Case postale 44
1816 Chailly
Atelier - Z.I. « La Foge »
Tél. 021 964 83 87
Fax 021 964 13 46

MIROITERIE
Remplacement de vitrine Remasticage
Pose de survitrage Rayonnage
Vitrage isolant Miroir

TOUS TRAVAUX DE VITRERIE



GYPSERIE PEINTURE PAPIERS PEINTS

Devis sans engagement

SALVATORE NASTASI
Maîtrise + fédérale
1815 Clarens
Ch. du Crépon 3
Tél. 021 964 63 59
Fax 021 964 21 71
Natel 079 373 65 23



VELO ELECTRIQUE Watt-World

La solution d'avenir, propre et silencieux.



Un test vous convaincra !

M.DOUSSE - CYCLES-MOTOS
Rue de l'Eglise-Catholique 7 - 1820 Montreux
Tél./Fax 021 963 24 35

TECHNI PEINTURE

Ezio Lamacchia

Plâtrerie - Peinture
Papiers peints
Rénovation façades

Rue Rouvenettaz 4 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 66 52 - Fax 021 963 66 52
Natel 079 301 03 66

TARONI Sàrl 

SERRURERIE & CONSTRUCTIONS METALLIQUES

SERRURERIE
VERRIÈRES - VÉRANDAS
PORTES DE GARAGES
ESCALIERS

Zone Industrielle de la Roite - 1816 Chailly
Case postale 1608 - 1820 Montreux
Tél. 0041 (0)21 964 10 81
Fax 0041 (0)21 964 72 67

pneus - Jantes
pneu Service



Fernando Sousa

- Montage et équilibrage amortisseurs
- Echappements • Freins • Accessoires

www.pneuservicefernando.ch

Av. Vinet 16 - 1815 Clarens - Tél. 021 964 65 69
Fax 021 964 55 75 - 079 627 86 13

M. Laurent Wehrli, Conseiller municipal, remercie M. Manzini des différentes questions posées, auxquelles il répond de la manière suivante, au nom de tous les membres de la Municipalité concernés par cette manifestation.

Questions 1 et 2 : La Municipalité n'a pu approcher aucune équipe, ce rôle étant exclusivement réservé à l'UEFA. Cette dernière a donc été approchée et les informations suivantes récoltées : les équipes de Suède, Grèce, Norvège et Turquie ont visité le stade de Chailly.

L'équipe de France n'a pas visité le stade de Chailly mais ce dernier reste une variante B en regard du terrain de foot de Châtel-Saint Denis qui est pour l'instant en variante A. Ceci doit encore faire l'objet d'une analyse par le responsable de la sécurité de l'Equipe de France logeant au Mont-Pèlerin.

Les équipes de Grèce, de Suède et de Norvège étant plus éloignées par rapport à leurs matchs, ne garderont pas la possibilité de loger dans notre région. Par contre, l'équipe de la Turquie est encore ouverte à un séjour dans l'un de nos cinq étoiles entre Vevey et Montreux. Cependant, aucune décision n'a été prise à ce jour.

Question 3 : Cinq hôtels de la région ont déposé leur candidature auprès de l'UEFA qui en a retenu deux soit le cinq étoiles du Mont-Pèlerin et un des deux cinq étoiles de notre commune qui est encore en pré-réservation.

M. Wehrli tient à bien préciser ici qu'un certain nombre de conditions, notamment de sécurité et d'utilisation de ces bâtiments hôteliers, sont assez drastiques puisque l'équipe de France, par exemple, a exigé d'obtenir l'hôtel exclusivement pour les membres de son équipe et leur entourage durant toute la durée de l'Euro. Cela implique donc toute une réflexion pour les Directeurs de ces hôtels quant à savoir si le jeu en vaut vraiment la chandelle afin de ne pas sacrifier leurs partenaires habituels.

Question 4 : L'équipe de Turquie n'ayant pas encore rendu sa décision, M. Wehrli ne peut en dire plus pour l'instant.

Question 5 : La Municipalité a travaillé en équipe au niveau des différentes responsabilités avec les collaborateurs professionnels de leurs administrations respectives et les partenaires para publics à savoir l'Office du Tourisme en particulier et surtout la liaison avec l'Office du Tourisme Vaudois et sa cellule Euro foot.

M. Wehrli considère avoir ainsi répondu à cette interpellation.

M. Manzini remercie M. Wehrli pour ses réponses.

10.3. interpellation de M. Christian Mathez intitulée « Transit »

M. Christian Mathez donne lecture de son interpellation :

« Il devient indispensable de refaire la chaussée des avenues Eugène Rambert et de Belmont, du cimetière au carrefour avec la rue de l'Ancien Stand.

Ces deux parties d'avenue sont l'axe prioritaire est-ouest/ouest-est des pompiers et des ambulances, ambulances qui doivent rouler à très petite vitesse pour réduire le plus possible les secousses transmises aux malades et aux accidentés.

Dans le cadre «Aménagement du territoire » du programme de législature qui vient d'être publié, la municipalité ne donne pas de dates de début et de fin des travaux.

Peut-on avoir des précisions à ce sujet ?

D'avance, je remercie la Municipalité de sa réponse. »

M. Christian Neukomm, Conseiller municipal, remercie M. Mathez pour cette interpellation qui tombe à pic. En effet, la Municipalité a très récemment fait des choix sur ses priorités pour l'année 2008. Ce genre de chantier en est une.

M. Neukomm informe ensuite M. l'interpellateur que la Municipalité n'a pas pris de retard au niveau de la planification. Elle souhaitait simplement attendre la fin des gros chantiers qui se sont déroulés sur l'avenue de Belmont.

La Municipalité est donc en phase de préparation au niveau du planning, du périmètre d'intervention, du parcage, des plantations et autres. La mise à l'enquête sera faite dès que possible et un préavis sera vraisemblablement déposé durant le premier semestre 2008.

L'agenda des travaux pourrait se dérouler comme suit : Début juin – juillet 2008 pour se terminer 18 mois plus tard vu l'importance du chantier. Le travail sera envisagé de la manière la plus adéquate pour empêcher le moins possible la fluidité sur cet axe et fera également l'objet d'un certain nombre de concertations avec les riverains et les utilisateurs afin d'optimiser au mieux ce chantier comme la Municipalité l'a réalisé dans le cadre des travaux de la rue du Casino.

M. Neukomm espère ainsi répondu à cette interpellation au nom de la Municipalité.



Le Palais Oriental

Restaurant (Saveurs d'Iran, Liban, Maroc) • Salle de banquet

Veranda • Galerie d'Art • Caviar d'Iran

Quai E.-Ansermet 6 • 1820 Montreux • Suisse • Tél. 021 963 12 71 • www.palaisoriental.ch

10.4. réponse l'interpellation de M. Michel Bongard au sujet des violences policières commises à l'encontre de jeunes manifestants le 7 septembre 2007 à Montreux.

M. Michel Bongard réagit à cette réponse par les propos suivants :

« Le vendredi 7 septembre 2007, un cortège défilait pendant 2 heures en début de soirée en ville de Montreux, rassemblant des jeunes gens qui protestaient contre la tenue au Casino d'une réunion de l'UDC. Des violences policières s'en suivirent. Suite aux témoignages directs qui me furent rapportés, j'interpellai la Municipalité lors de notre séance du 3 octobre dernier.

La Municipalité, dans sa réponse, nous transmet la communication N°03/2007 du comité de direction au Conseil intercommunal Sécurité Riviera qui est une réponse à l'interpellation que notre collègue Michel Zulauf membre de ce conseil avait déposée le 27 septembre sur l'attitude de la police lors de cette même manifestation.

La réponse de la Municipalité ne me satisfait pas et je constate que celle faite au Conseil intercommunal n'est pas suffisante pour croire que l'exercice des droits démocratiques peut s'effectuer librement dans notre pays et surtout pour espérer que notre police est réellement contrôlée par les diverses instances que nous avons mises en place sur la Riviera et dans le canton. Ces documents soulèvent plus de questions qu'ils n'apportent de réponse !

Au point 2 de la réponse à M. Zulauf, relatif à la méthodologie d'investigation retenue, j'apprend « qu'il pouvait être admis comme certain que les faits ont été établis avec suffisamment de fiabilité » par un travail transversal entre les organisations sécuritaires présentes le soir du 7 septembre, à savoir « notamment la gendarmerie et la police de sûreté ». La forme rédactionnelle utilisée est très ambiguë ! Le notamment signifie-t-il que d'autres organisations sécuritaires étaient présentes ? Les termes de « fiabilité », « admis comme certain » laissent planer un fort doute sur la qualité de l'enquête qui font croire qu'elle fut trop superficielle pour contrôler si les informations que j'ai apportées ont pu être vérifiées.

Au point 5 de cette même réponse du Conseil intercommunal et à la réponse N°1 aux questions de M. Zulauf, il est fait mention d'une bagarre intervenue où un policier aurait été jeté à terre. Certes, l'incident n'est pas acceptable, mais on peut se poser la question de savoir comment ce policier s'y est pris pour être jeté à terre alors que sa mission était d'encadrer les manifestants comme le relève le même rapport en réponse à la question N° 5.

En réponse à la question N°3 de M. Zulauf, il est mentionné qu'il appartient à la police « dans le respect du principe de la proportionnalité, de dissuader les manifestants à participer à une manifestation n'ayant pas fait préalablement l'objet d'une demande d'autorisation formelle. » La manifestation n'a pas fait l'objet d'une demande certes, mais il n'est pas acceptable que les manifestants soient tabassés préventivement comme cela semble avoir été le cas, d'après les témoignages qui m'ont été adressés.

Car sachez, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, que suite à mon interpellation d'octobre, des témoignages de parents de jeunes manifestants m'ont été adressés. Ils sont effrayants. Je vous en donne lecture.

1er témoignage que je cite :

« Je vous informe que notre fils (19 ans) se trouvait également sur le quai de la gare de Montreux le 7 septembre dernier. Il s'est fait

lourdement frapper à coups de matraque par un policier dont la photo a paru dans le premier article sur le sujet paru dans le Courrier. Notre fils se trouvait là avec un ami et il s'apprêtait à regagner le parking de la gare lorsque ce policier lui est "tombé" dessus, l'a fait basculer sur les voies et l'a frappé en lui hurlant dessus. Notre fils a tenté de se protéger la tête mais surtout a eu extrêmement peur, le train étant en gare. Des jeunes ont tenté de lui porter secours mais en ont été empêchés par d'autres policiers qui ont d'ailleurs entouré leur collègue frappant notre fils afin d'éviter que celui-ci puisse se faire photographier à l'oeuvre ! C'est finalement un spray au poivre utilisé par un jeune qui a permis de dégager notre fils. Lorsque celui-ci est rentré à la maison, il avait le visage tuméfié, des traces de coups près de l'oeil et une très grosse bosse à l'arrière de la tête. Il n'a rien voulu faire car il estime que la police jouit d'une totale impunité, chose que nous espérons voir changer. »

Certes, on regrette vivement que des manifestants aient avec eux du spray au poivre, mais on constate en même temps, qu'il paraît avoir été utilisé après l'agression policière.

2e témoignage que je résume

Cette mère m'a raconté que son fils courait en début de manifestation sur le trottoir et qu'il a été intercepté par un policier surgi devant lui pour lui tendre un croque-en-jambe. Lors de sa chute, le jeune homme fut blessé à une cheville et à dû recevoir des soins.

Je relève donc :

1. Que la disproportion était de mise le soir du 7 septembre 2007 dans la manière dont les services sécuritaires sont intervenus.
2. Que les services sécuritaires se sont livrés à ce qui ressemble une chasse débridée à tout ce qui ressemblait à un manifestant ou pire encore à une « ratonnade » en isolant et poursuivant des jeunes manifestants pour les dissuader de manifester. Cela dans une forme et une mesure inacceptables.
3. Que les témoignages affluent et que je persiste à croire que nous avons des éléments particulièrement violents dans notre police et qu'aucun signal ne permet de croire que des mesures aient été prises.

Pour vous expliquer mon inquiétude, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je vais vous donner lecture d'un dernier témoignage qui se rapporte à un événement survenu en été dernier, donc hors du contexte de la manifestation et qui m'a été rapporté par le père d'un jeune homme handicapé :



!!! STOP !!!

**Arrêtez de tourner en rond,
votre magasin de sport se trouve à Montreux**

Essayez, vous serez surpris !

accueil - service - rapport qualité prix

Rue Igor-Stravinsky - 1820 Montreux

Tél. 021 963 79 63

Séance du 12 décembre 2007

Je cite :

« ... Voici des informations qui pourront aider à l'identification de ces éléments qui ternissent l'image de notre police :

Le 20 août 2007 aux environs de 21h, mon fils s'est trouvé pris dans un contrôle dans le bus VMCV, à l'arrêt du Casino, à Montreux. Il a présenté la pile de billets qu'il collectionne dans son portefeuille et soit les contrôleurs n'ont pas vu qu'il avait un billet valable, soit ils ont pris son comportement comme de la provocation. Peu importe, là n'est pas l'abus.

Les contrôleurs font sortir mon fils du bus et puisqu'il n'a pas de pièce d'identité, ils contactent la police qui se rend sur place. Mon fils de 17 ans, qui ne parle pas français et qui a un diagnostic d'autisme, est rentré à la maison dans un état qui rendrait n'importe quel parent furieux. Il avait été brutalisé.

Le lendemain, je me rends dans le bureau des transports publics VMCV pour savoir pourquoi on l'avait violenté. Les agents Protectas qui assurent les contrôles à bord des bus, m'ont dit que ce n'était pas eux, mais la police qui l'avait violenté.

Selon eux, le mutisme de mon fils, dû à son autisme, a été interprété par la police comme un signe que mon fils est drogué. C'est pourquoi, les gardiens de la Paix auraient fait preuve de brutalité lors de la fouille ! »

Les VMCV ont écrit au père du jeune touriste handicapé suite à la lecture du certificat du handicap de son fils pour restituer l'amende prélevée. Par ailleurs, les VMCV regrettent le comportement quelque peu rude de la police lors cette intervention.

Madame, la Présidente, Mesdames et Messieurs, je conclus en vous faisant part de mon inquiétude. Nous avons besoin d'une police forte. Oui forte. Mais forte d'intelligence et de savoir faire. Les dérapages sont toujours possibles, mais là, trop c'est trop ! »

M. Stéphane Barbey explique que le sens de l'intervention des Verts est d'obtenir une Police au service de toute la population. Or, la réponse municipale fait savoir que tout s'est bien passé le 7 septembre 2007. Il n'y a pas eu d'atteinte à la propriété, le principe de la proportionnalité a bien été appliqué selon ce rapport.

Cependant, comme vient de le dire M. Bongard, à la connaissance des Verts, le prix de ce résultat est des blessés et de la peur, ce qui ne figure pas dans la réponse municipale qui est décevante car il y a eu des difficultés. Le « *Circulez, il n'y a rien à voir* » que signifie ce rapport et la dilution des pouvoirs dont il rend compte de fait, font craindre une police isolée. Or la police ne peut avoir raison toute seule.

M. Barbey demande donc à toutes les autorités de réfléchir aux missions et à la manière de les mener par la police. Il lui semble que seule une police au service de toute la population, avec le sentiment et le soutien de cette dernière, pourra garantir la sécurité de tous : jeunes, manifestants, collaborateurs de l'autorité ainsi que les voyageurs des transports publics. Faites donc le nécessaire afin que la situation progresse dans le sens d'une sécurité pour tous !

La parole n'est plus demandée.

11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

Mme Karine Chevallier intervient suite au dernier courrier municipal reçu. En effet, après de multiples demandes concernant le moment du dépôt du programme de législature, elle ne pouvait laisser ce dernier Conseil de l'année civile s'achever sans remercier la Municipalité d'avoir enfin fait parvenir le fameux sésame.

Tant la forme du document que la volonté de le transmettre à l'ensemble de notre Conseil, ainsi qu'à la population montreuusienne, sont à saluer. L'effort de rédaction l'est aussi. En effet, nous pouvons facilement réaliser que la rédaction d'un programme de législature ne doit pas être chose aisée.

Cependant, nous pouvons constater que cet effort n'a pas été transformé en un véritable essai. Quid de la multitude des exemples concrets, possibles, grâce auxquels tant notre Conseil et mieux encore les Montreuusiennes et les Montreuusiens auraient pu matérialiser les choses plus que de les conceptualiser ? Quid de la mise en exergue des différentes sensibilités de notre Municipalité ?

En effet, lors de l'élaboration d'un tel programme, il semble hautement important que toute une population et toutes les sensibilités soient et se sentent concernées. Il ne semble pas à Mme Chevallier que cela soit le cas en l'espèce. Il n'en demeure pas moins que malgré ces quelques déficiences ce programme est aujourd'hui déposé.

Il sera, dès lors, suivi par les membres du groupe radical dans sa phase de mise en application, qu'ils espèrent pragmatique.

M. Jean-Pierre Buholzer tient à adresser les propos suivants à M. Doriot :

« Bonjour Monsieur Doriot,

En lisant l'article dans 24Heures qui vous était consacré le mois passé. J'ai appris que vous exerçiez un métier dangereux. Je vous cite : coups de fil anonymes, accusations de corruption, menaces de toutes sortes et même coups physiques qui vous ont incité à déposer une plainte pénale.

Comme on dit : - Vous avez fait front. Pour le reste, vous résistez. Par exemple, on vous propose des dessous de table et vous dites Non ! Bravo ! On ne peut que vous féliciter de vous draper dans votre probité.

Mais, à votre tour, vous menacez et vous donnez un exemple de ce qu'il ne faut pas dire en plénum. Je cite : « Si vous ne travaillez pas, j'espère de tout cœur que vous êtes travaillé. »

Voyons, M. Doriot, ne soyez pas ridicule mais de tels propos n'ont rien d'infamant pour votre personne : ni grossièreté, ni vulgarité ne caractérisent ces quelques lignes ci-dessus. Ce n'est pas méchant alors, M. Doriot, il faut savoir garder la mesure et conserver un zeste d'humour. En fin de compte, d'aucuns m'ont exprimé une idée que j'oserais qualifier de géniale : c'est de proposer de changer votre fusil d'épaule, c'est-à-dire d'opérer une rocade. De venir par exemple, ministre de la voirie. Vous échapperiez ainsi au stress urbanistique et aux offres sous le tapis.

Permettez-moi de formuler les deux vœux suivants :

1) Puissent ces modestes propos ne pas avoir heurté votre sensibilité et donc de ne pas faire l'objet d'une plainte judiciaire : j'en tremble d'avance.

2) Espérons que je ne serai pas caviardé dans la Pravda, pardon dans Info-Ville.

Et je terminerai en disant : « A bas la censure, vive la liberté d'expression et là je suis « libéral » « libre » dans libéral ! Merci. »

M. Pierre Salvi, Syndic, intervient pour rendre attentif M. Buholzer : selon son habitude, il est obligé de faire une petite vrille avant de faire un piqué puis il rebondit en chandelle ! Attention, ce que M. Buholzer a lu, ne signifie pas ce qui est vécu.

Séance du 12 décembre 2007

Si les membres de la Municipalité disaient tout ce qu'ils vivaient, M. Buholzer serait peut-être atterré à certains égards. La seule chose que M. le Syndic lui demande, au nom de la Municipalité, c'est d'avoir toujours cet espèce de respect que l'on qualifierait de critique mais normal et ainsi tout ira pour le mieux. La dérision, le cynisme et l'ironie ne servent à rien.

M. Jean-Claude Doriot, Conseiller municipal, informe qu'il a rendez-vous devant le juge à Vevey pour maintenir la plainte qu'il a effectivement déposée. Pour revenir à l'article cité par M. Buholzer, il précise que les termes suivants « *Si vous ne travaillez pas, j'espère de tout cœur que vous êtes travaillé.* » sont l'interprétation de la journaliste. Par contre, il a clairement dit que si un membre du Conseil communal osait encore une fois agresser son nom de famille, du genre : « *Que fait Doriot, Ah oui, comme les trois premières lettres l'indiquent DOR, il dort.* » M. Doriot n'y voit aucun humour, ni plaisanterie. Si tels devaient être de prochains propos, il redéposerait une plainte en-dehors de tout aspect politique comme confirmé par son avocat.

Puisque tous les membres du Conseil ne le savaient pas, M. Doriot confirme qu'il dirige effectivement une revue fort appréciée de la population qui n'est pas la *Pravda Doriot* mais c'est un journal appelé *Montreux Info-Ville*.

M. Doriot prie ensuite M. Buholzer et peut-être quelques autres membres de notre assemblée, de ne plus insister et de ne plus l'accabler. Il ne s'agit plus de politique mais d'une intrusion dans sa sphère privée et M. Doriot ne le tolérera plus jamais. Dont acte !

Applaudissements de l'assemblée.

Comme chaque année, à pareille époque, M. Yves Cornaro, au nom du Comité de Montreux-Noël, désire remercier les autorités pour le soutien apporté par tous les services communaux impliqués dans la manifestation du Marché de Noël. Depuis 13 ans, un travail remarquable est effectué que ce soit par les jardiniers, la voirie et la police qui agit en amont avec beaucoup d'efficacité et de tact

(vols, pickpocket, etc...). Grand merci donc à tous les collaborateurs communaux qui sont formidables.

M. Cornaro relève aussi l'empreinte des artistes que sont nos jardiniers avec leurs mammoth végétaux et les bûcherons qui ont réalisé une tour CO².

Applaudissements de l'assemblée.

M. Pierre Salvi informe le Conseil que la Municipalité a décidé de mettre sur pied la commission consultative pour l'intégration des étrangers. Cette commission siégera le 23 janvier prochain pour la première fois.

M. Jean-Claude Doriot, Conseiller municipal, explique qu'un mini télé-corde a été installé aux Prévondes. Il sera exploité par MVR, une cabine chauffée sera également sur place en cas d'accidents. Le tarif demandé se montera à Fr. 2.— pour un abonnement journalier, Fr. 5.— par famille et gratuit pour les moniteurs de ski.

D'autre part, la Commune de Montreux collabore dès cette saison avec l'Ecole Suisse de Ski des Pléiades. Aussi, il a été décidé d'installer un jardin des neiges aux Hauts-de-Caux pour la prochaine saison avec deux moniteurs présents pendant les vacances scolaires, ainsi que les mercredi et samedi après-midi.

Coût de ce jardin de neiges : Fr. 12'000.— (budget 2007)

Mme la Présidente rappelle que les feuilles d'inscription pour l'initiation au site internet du Conseil sont à disposition sur le bureau pour les personnes qui désirent encore s'inscrire.

Mme la Présidente invite l'assemblée à se déplacer sous le tipi finlandais, Place du Marché, afin de passer un moment en toute convivialité.

La séance est levée à 21h45.



GENDRE & EMONET
G É R A N C E F I D U C I A I R E S A

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX
TÉLÉPHONE 021 977 30 50 FAX 021 977 30 27
www.gendre-emonet.ch

Extrait du procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du 12 décembre 2007.
La version complète du
procès-verbal peut être obtenue
au Greffe municipal.



RIVIERA TV
Image et son
TV - Hi-fi - Vidéo
Réparation - Vente - Installation
Rue Eglise Catholique 1 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 84 00 - <http://www.riviera-tv.ch>



**CORNAZ
FONTANELLAZ
CONSTRUCTIONS SA**
Bâtiment - génie civil
Ch. de La Veyre d'En-Haut B 16 - 1806 St-Légier
Tél. 021 921 45 91 - Fax 021 921 97 29
cfconstruction@bluewin.ch



Le gaz naturel, l'énergie...

... notre métier, notre force !



Avec l'arrivée de Cosvegaz, à Cossonay, dans le groupe Holdigaz, nos trois sociétés gazières desservent désormais près de 140 communes situées dans les cantons de Vaud, Valais et Fribourg. Leur réseau de transport et de distribution s'étend sur plus de 1'200 kilomètres.

Pilote des opérations du groupe au niveau stratégique, Holdigaz a pour objectif le développement des activités par la recherche permanente de synergies et la création de nouvelles activités par l'adjonction de métiers connexes.

22% dividende

HOLDIGAZ
Capital-actions CHF 20,5 millions

100 %

| | | | | | |
|--------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|---|--------------------------|---|
| CICG Distribution de gaz | SGPR Distribution de gaz | Cosvegaz Distribution de gaz | J. Diémand SA Installations sanitaires | Brauchli SA Chauffage | Novogaz SA Equipement de restauration collective |
|--------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|---|--------------------------|---|

CICG: Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz SA, Vevey
SGPR: Société du Gaz de la Plaine du Rhône SA, Aigle

www.holdigaz.ch | no valeur 2.050.274 | marché Helvetica - www.bpl-bondpartners.ch

Direction et siège social: av. Général-Guisan 28 - 1800 Vevey - Tél. +41 21 925 87 87 - Fax +41 21 925 87 88 - info@holdigaz.ch

GLISSE

aux Rochers-de-Naye



Carte journalière

Adulte CHF 32.-

Enfant CHF 19.-

dès Montreux

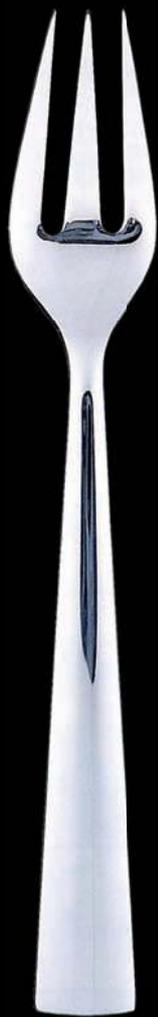
www.mob.ch

☎ 0900 245 245 (CHF 1.- min)

GOLDENPASS
SERVICES



TOUZEAU



Passionnement

Arts de la Table • Décoration de la Maison • Listes de Mariage
GENÈVE • MONTREUX • ANNEMASSE
www.touzeau.com